

AXE 0 - ANIMATION

AXE 0	FICHE ACTION 0.1 Animation du PEP au PAPI sur le territoire														
TYPE D'ACTION : animation	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +++													
TERRITOIRE CONCERNE : Périmètre du PAPI, soit le territoire du SMGA.															
CONTEXTE : Le territoire est vulnérable face au phénomène inondation, la crue de janvier 2022 l'a confirmé. Afin d'assurer la réussite du Programme d'actions de Prévention d'inondation, il est indispensable d'avoir une animation dédiée. Cette animation permet de faciliter la gouvernance, assurer le pilotage pour aboutir à l'établissement d'un programme complet. L'animation permet la coordination, le suivi et la réalisation de l'ensemble des actions inscrites dans le PEP PAPI. Cette animation reposera sur 1,5 Equivalent temps plein répartis sur le chargé de mission GEMAPI, sur la chargée de mission rivière et sur la responsable administrative. Le recrutement d'un stagiaire pour une période de 6 mois est prévue en 2023, en appui des études menées en régie (projet de Galié).															
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer articulation et la cohérence des actions et leur mise en œuvre. - Respecter les délais. - Assurer l'animation et le suivi du PEP-PAPI : animation des COPIL, COTECH, réunions diverses, communication, rédaction des cahiers des charges, suivi des études, réalisation d'études en régie, etc. - Faciliter l'appropriation de la démarche par les acteurs du territoire. - Réalisations d'études en régie. - En fonction des études et du retour des actions du PEP-PAPI, rédaction du PAPI complet. 															
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la procédure PEP-PAPI (aspects techniques, administratifs, financiers). - Animation des comités de pilotage, des comités techniques, des groupes de travaux thématiques, des ateliers de concertations. - Préparation et suivi des marchés publics, conventionnement avec les riverains, suivi des travaux, élaboration des dossiers réglementaires nécessaires. - Veille de terrain : surveillance et diagnostics crues et étiages, appui technique aux communes, communautés de communes et riverains, relais avec les partenaires. - Réalisation de certaines actions en régie, incluant l'appui d'un stagiaire (ingénieur 5^{ème} année ou Master 2) - Compilation pour la rédaction du PAPI complet - Assurer la coordination entre les différentes instances de gouvernances et les différents programmes portés au sein du SMGA ou par d'autres structures. - Communication des résultats et des rendus des différentes actions. 															
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la gouvernance et du portage des problématiques liées aux crues. - Amélioration de l'articulation entre les différentes démarches et outils de planification. 															
ECHEANCIER PREVISIONNEL : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </tbody> </table>				2023		2024		S1	S2	S1	S2	●	●	●	●
2023		2024													
S1	S2	S1	S2												
●	●	●	●												
MISE EN ŒUVRE : régie															
PARTENAIRES ET ACTEURS CONCERNES :															

Partenaires techniques : <ul style="list-style-type: none"> - Etat, financeurs, EPCI, communes, SMEAG, etc. 	Acteurs concernés : <ul style="list-style-type: none"> - Communes, riverains 																						
COÛT DE L'ACTION : Coût animation en régie : 200 572,80 € TTC (2023 : 102 036,40 € TTC – 2024 : 98 536,40 € TTC)																							
PLAN DE FINANCEMENT :																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Financeurs</th> <th style="text-align: center;">Taux</th> <th style="text-align: center;">Montant (TTC)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Etat (FPNRM)</td> <td style="text-align: center;">41,81%</td> <td style="text-align: center;">83 863,66 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">AEAG</td> <td style="text-align: center;">24,36%</td> <td style="text-align: center;">48 855,18 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Région Occitanie</td> <td style="text-align: center;">13,28%</td> <td style="text-align: center;">26 645,86 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">CD31</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">CD65</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">SMGA</td> <td style="text-align: center;">20%</td> <td style="text-align: center;">41 208,10 €</td> </tr> </tbody> </table>	Financeurs	Taux	Montant (TTC)	Etat (FPNRM)	41,81%	83 863,66 €	AEAG	24,36%	48 855,18 €	Région Occitanie	13,28%	26 645,86 €	CD31	-	-	CD65	-	-	SMGA	20%	41 208,10 €		
Financeurs	Taux	Montant (TTC)																					
Etat (FPNRM)	41,81%	83 863,66 €																					
AEAG	24,36%	48 855,18 €																					
Région Occitanie	13,28%	26 645,86 €																					
CD31	-	-																					
CD65	-	-																					
SMGA	20%	41 208,10 €																					
INDICATEUR(S) DE SUIVI : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions inscrites réalisées. - Rapport d'activité annuel. - Nombre de COTECH et COFIL et diverses animations. 																							
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS : En lien avec l'ensemble des actions du SMGA.																							

AXE 0	FICHE ACTION 0.2 AMO pour l'appui au montage du PAPI complet incluant l'analyse environnementale		 Syndicat Mixte G aronne Amont EM API													
TYPE D'ACTION : animation	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +++														
TERRITOIRE CONCERNE : Périmètre du PAPI, soit le territoire du SMGA.																
CONTEXTE : Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pourra être mise en place si le temps nécessaire à la réalisation du dossier du PAPI complet Garonne Amont n'est pas compatible avec les moyens humains disponibles en interne.																
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) aura pour objectif principal de consolider et finaliser le dossier de candidature pour le PAPI complet. 																
DESCRIPTIF DE L'ACTION : Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) accompagnera le SMGA dans le montage du dossier de PAPI complet. L'AMO consistera à : <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger la note d'analyse environnementale du PAPI complet (dont les mesures compensatoires éventuelles). - Consolider et finaliser le dossier de candidature du PAPI complet, conformément au cahier des charges et au guide « PAPI » en vigueur. - Assister le maître d'ouvrage pour la réalisation des phases de concertation (ateliers de travail). 																
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'équipe du SMGA 																
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des actions du PEP-PAPI. - Identification des besoins. 																
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : <ul style="list-style-type: none"> - Capacité de réalisation du PAPI complet dépendant des moyens alloués (humain, financier, techniques, etc.). 																
ECHEANCIER PREVISIONNEL : <table border="1" data-bbox="694 1476 898 1628" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </tbody> </table>					2023		2024		S1	S2	S1	S2			●	●
2023		2024														
S1	S2	S1	S2													
		●	●													
MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire																
PARTENAIRES ET ACTEURS CONCERNES : Etat, financeurs, EPCI, communes, SMEAG, etc.																
COÛT DE L'ACTION : AMO = 50 000 € HT																
PLAN DE FINANCEMENT :																

Financeurs	Taux	Montant (HT)
Etat (FPNRM)	50%	25 000 €
AEAG	30%	15 000 €
Région Occitanie		
CD31		
CD65		
SMGA	20%	10 000 €
INDICATEUR(S) DE SUIVI : <ul style="list-style-type: none"> - Rapport. - Nombre de COTECH et COPIL et diverses animations. 		
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS : En lien avec l'ensemble des actions du SMGA.		

**AXE 1 – AMELIORATION DE
LA CONNAISSANCE ET DE LA
CONSCIENCE DU RISQUE**

AXE 1	FICHE ACTION 1.1 Création d'un observatoire du risque inondation															
TYPE D'ACTION : connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++														
TERRITOIRE CONCERNE : Périmètre du PAPI, soit le territoire du SMGA, en synergie avec la démarche STEPRIM (Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne) et l'observatoire du SMEAG pour la Garonne																
CONTEXTE : Constat d'un manque d'information et de capitalisation de l'information sur le volet inondation du territoire. Certains secteurs historiquement impactés et/ou vulnérables sont propices à la communication autour du risque inondation (Saint-Béat-Lez, Gourdan-Polignan, Galié, Barbazan, Bagnères-de-Luchon, Miramont de Comminges ...).																
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Informer le grand public. - Porter à connaissance les données à l'échelle du bassin versant de la Garonne amont en collaboration avec les différents partenaires (SMEAG, Etat, ...). - Capitaliser, valoriser et pérenniser la mémoire des crues passées et de leurs effets, en lien avec les données SIG sur ce volet, capitalisées lors de l'étude globale menée par le SMGA en 2021-2022. - Permettre à terme une forme participative. 																
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Définition du contenu (à ce stade ont été identifiés à minima les éléments suivants : description du territoire, des différents types de phénomènes, des principales crues, recensement des CATNAT, lien vers des sites ressources, mise en ligne des retours d'expériences suite à des crues). Ce contenu sera défini avec les différents partenaires et fera le lien avec les contenus existants afin d'assurer une bonne cohérence. - Rédaction du contenu. - Création de l'observatoire sur une partie dédiée dans le site internet du SMGA par un prestataire. Le prestataire aura également en charge la mise en forme, la création de figures, schémas pédagogiques et la mise à jour du site internet en conséquence. 																
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance du risque. - Capitalisation des données. - Permettre à terme une mise à jour participative 																
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Bien identifier les partenariats SMEAG (SAGE et observatoire Garonne), PETR Nestes / Val d'Aran, CCPHG (STEPRIM), RTM, Etat (site reperedecrues.developpement.gouv.fr, BDHI, ...). - Identifier les besoins, une architecture des données. - Agir en synergie avec une démarche de communication. - Identifier un contenu et une forme suffisamment attractive et compléter régulièrement le contenu du site. 																
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de certains affluents (petits torrents), des phénomènes de nappes, ruissellement ou de certains phénomènes de résurgences. 																
ECHEANCIER PREVISIONNEL : <table border="1" data-bbox="694 1843 898 1991" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </tbody> </table>					2023		2024		S1	S2	S1	S2		●	●	●
2023		2024														
S1	S2	S1	S2													
	●	●	●													

MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire		
PARTENAIRES ET ACTEURS CONCERNES :		
Partenaires techniques : - Tous les détenteurs de données et partenaires.	Acteurs concernés : - Communes, riverains	
COÛT DE L'ACTION : prestation = 20 000 € HT		
PLAN DE FINANCEMENT :		
Financeurs	Taux	Montant (HT)
Etat (FPNRM)	50%	10 000 €
AEAG		
Région Occitanie		
CD31		
CD65		
SMGA	50%	10 000 €
INDICATEUR(S) DE SUIVI :		
- Nombre de consultation de la page. - Bilan final des actions. - Retour qualitatif et via contact spécifique sur la perception des utilisateurs.		
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :		
- Connaissance du risque, actions de communication, vigilance-alerte.		

AXE 1	FICHE ACTION 1.2 Etude, acquisition et mise en place de repère de crues		 Syndicat Mixte G aronne Amont EM API
TYPE D'ACTION : études, animation	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +++	
<p>TERRITOIRE CONCERNE : Certains secteurs historiquement impactés et/ou vulnérables sont propices à la communication autour du risque inondation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sites suivants ont été pré-identifiés : Sur le bassin versant de la Noue sur la commune d'Aulon - Sur le bassin versant de la Garonne amont sur les communes de Fos et Loures-Barousse - Sur le bassin versant de la Garonne Moyenne sur les communes de Ponlat-Taillebourg et Miramont-de-Comminges (en lien avec la maison de la Garonne). - Sur le bassin versant de l'Ourse à Gembrie et Izaourt - Sur le bassin du Ger à Aspet - Sur le bassin versant de la Pique à Saint-Mamet 			
<p>CONTEXTE : Les communes qui sont dotées d'un PPRI ont l'obligation de poser au moins un repère de crue historique pour la mémoire du risque inondation. Certains secteurs sont très vulnérables aux inondations mais la mémoire du risque est incomplète. Les riverains oublient vite. Après plusieurs crues, il est important de garder une trace de ces événements passés et d'assurer l'information préventive de la population. Cela fait partie du devoir de mémoire et permet d'entretenir la culture du risque.</p>			
<p>OBJECTIF(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un inventaire des repères de crues existants ; - Récupération d'informations sur les crues historiques, notamment en s'appuyant sur le site repères de crue (vérifier les données). - Matérialiser par la pose de macarons des sites prioritaires (sites pour lesquels il y a plusieurs repères de crues connues), pour cultiver la mémoire du risque et sensibiliser la population au risque inondation. - Identification des besoins complémentaires pour la mise en place de repères de crues dans le PAPI complet. 			
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupérer des informations sur les crues historiques des secteurs pré-identifiés. Environ 9 communes ont été pré-retenues (avec à minima une commune par sous-bassin versant). Les communes disposant de PPR sont prioritaires et les communes disposant de plusieurs crues connues (la crue de référence, la crue de 2013, la crue de 2022, etc.). Ce travail sera réalisé en s'appuyant sur le site de recensement des repères de crues en réalisant un travail d'analyse des données disponibles. - Identifier la localisation précise des sites propices à l'installation de repères de crues. - Mise en place d'une vingtaine de macarons réparties sur les différents sites (obtentions des autorisations, nivellement, pose). - Identifier les communes disposant de PPR et ne disposant pas de repère de crue qui seront prioritaires pour l'installation de repères de crues supplémentaires. - Identification de sites complémentaires propices à l'installation de repères complémentaires dans le PAPI complet. - Capitalisation de la donnée sur le site de l'Etat (https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/). 			

GAIN(S) ATTENDU(S) :														
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance du risque. - Assurer la mémoire du risque. - Sensibilisation de la population au risque inondation. 														
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :														
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins, les lacunes, les sites. - Obtenir les autorisations. - Agir en synergie avec une démarche de communication. 														
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :														
<ul style="list-style-type: none"> - Ne permet que d'avoir une idée de la hauteur d'eau d'atteinte pour une crue donnée mais ne donne pas d'information sur la dynamique de la crue, les vitesses et champ d'expansion (impacts). A coupler avec de la communication en complément. 														
ECHEANCIER PREVISIONNEL : 2023 études puis 2024 mise en place.														
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>●</td> <td>●</td> <td>●</td> <td>●</td> </tr> </tbody> </table>			2023		2024		S1	S2	S1	S2	●	●	●	●
2023		2024												
S1	S2	S1	S2											
●	●	●	●											
MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire														
PARTENAIRES ET ACTEURS CONCERNES :														
Partenaires techniques :		Acteurs concernés :												
<ul style="list-style-type: none"> - Etat, Communes, ... 		<ul style="list-style-type: none"> - Communes, riverains 												
COÛT DE L'ACTION : 13 000 € HT														
PLAN DE FINANCEMENT :														
Financiers	Taux	Montant (HT)												
Etat (FPNRM)	38,8%	5 044 €												
AEAG														
Région Occitanie	20%	2 600 €												
CD31														
CD65														
SMGA	41,2%	5 356 €												
INDICATEUR(S) DE SUIVI :														
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites identifiés pour la pose de macaron dans le PEP-PAPI puis projetés dans le PAPI. - Nombre de crues référencées - Nombre de macarons posés. 														
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :														
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du risque, actions de communication, vigilance-alerte. 														

AXE 1	FICHE ACTION 1.3 Plan de communication sur le risque inondation (grand public, élus, scolaires, services techniques, entreprises de constructions, ...)		
TYPE D'ACTION : communication	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +	
TERRITOIRE CONCERNE : Périmètre du PAPI, soit le territoire du SMGA.			
CONTEXTE : Il ressort souvent des discussions avec les élus et riverains qu'il existe un manque de documentation spécifique à leur commune relative au risque inondation.			
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un plan de communication sur le risque inondation en lien avec les actions déjà menées par d'autres acteurs (STEPRIM, CPRIM, commission de massif, MIAMM, communes, EPCI : maison de l'Eau, etc.). - Ce plan de communication devra être adapté au public cible (scolaires, élus), afin que cela réponde à son besoin. - Les supports pourront être variés : expositions, plaquettes, lettres d'information, vidéos, formations, conférences, etc. - Participation à des manifestations tout public : pyrénéennes, semaine du risque, etc. - Animations de journées thématiques (scolaires, élus, grand public). 			
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de plusieurs guides d'information sur le risque inondation. Ce travail pourra être mené avec la CCPHG dans le cadre de la mise en œuvre de l'action du STEPRIM « Proposer de la documentation sur les différents phénomènes naturels existants sur le territoire » (concernant le risque torrentiel). Le guide sera adapté au public cible. Par exemple, pour les élus le plan de communication peut s'atteler plus au volet gestion de crise, tandis que pour les entreprises de construction informer sur la disponibilité d'information pour la réglementation des constructions et aménagements en zone inondables, etc. - Rédaction et diffusions de lettres d'informations sur la thématique du risque inondation. - Réalisation d'un point presse par an - Rédaction et impression de plusieurs panneaux d'information sur le risque inondation sur le territoire afin de disposer d'une exposition mobile. - Exposition de ces panneaux à différentes manifestations, à la maison de la Garonne, selon sollicitations. - Animation d'une à 2 journées thématiques / an sur les risques et d'interventions plus ponctuelles (conférences, réunions publiques, ...). Les publics cibles identifiés dans le cadre du PEP PAPI sont les scolaires et les élus. Ces animations pourront être menées en partenariat avec la CCPHG (STEPRIM) dans le cadre de la réalisation de l'action du STEPRIM « Organiser des conférences thématiques, projections (tout public) ». - Ce plan de communication sera défini chaque année par les élus, évoluera en fonction des besoins et sera intégré et poursuivi dans le PAPI complet. 			
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance du risque. - Sensibilisation de différents acteurs au risque inondation. 			
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Bien définir les besoins et les attentes. 			
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des participants. 			

ECHEANCIER PREVISIONNEL :														
<table border="1"> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <td>S1</td> <td>S2</td> <td>S1</td> <td>S2</td> </tr> <tr> <td>●</td> <td></td> <td></td> <td>●</td> </tr> </table>			2023		2024		S1	S2	S1	S2	●			●
2023		2024												
S1	S2	S1	S2											
●			●											
MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire														
PARTENAIRES : EPCI, Etat, avec une participation du SMGA et C-PRIM, communes, FFB, CAPEB, écoles, STEPRIM etc.														
COÛT DE L'ACTION : prestation : 10 000 € HT														
PLAN DE FINANCEMENT :														
Financiers	Taux	Montant (HT)												
Etat (FPNRM)	50%	5 000 €												
AEAG														
Région Occitanie	20%	2 000 €												
CD31														
CD65														
SMGA	30%	3 000 €												
INDICATEUR(S) DE SUIVI :														
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'exposition mobile - Nombre de supports réalisés et diffusés - Nombre d'animation réalisées - Retours qualitatifs sur les actions menées 														
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS : Animation du PEP-PAPI + observatoire														

AXE 1	FICHE ACTION 1.4 Programme de sensibilisation pour la mise en place d'actions visant à limiter le ruissellement et l'érosion sur les parcelles agricoles et forestières	 Syndicat Mixte G aronne Amont EM API
TYPE D'ACTION : sensibilisation, communication	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +
TERRITOIRE CONCERNE : Périmètre du PAPI, soit le territoire du SMGA, en synergie avec la démarche STEPRIM pour le risque en montagne (Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne).		
CONTEXTE : Faire en sorte, pour les épisodes pluvieux d'intensité et de durée « raisonnables », de ralentir l'eau dès l'amont, de la répartir et de favoriser au maximum son infiltration pour éviter les phénomènes de concentration qui occasionnent les dégâts les plus graves. Cette action vise dans un 1 ^{er} volet à éduquer sur les possibilités visant à limiter le ruissellement sur les sols agricoles et les têtes de bassins versants. Ce point rejoint la politique du RTM de reforestation des versants mise en œuvre de la protection active à la fin du 19 ^{ème} siècle (première loi de 1860, « loi de boisement » et surtout à partir de la troisième loi de 1882, « loi RTM », une politique importante de l'État pour la restauration et la conservation des terrains en montagne a été menée). Le 2 nd volet pédagogique visé concerne ainsi logiquement les pratiques forestières et de gestion des boisements. L'aménagement foncier, agricole ou forestier des espaces riverains des cours d'eau et des têtes de bassin, fait partie des solutions envisageables : culture et sens de la pente, utilisation de techniques adaptées, organisation du parcellaire, implantation de haies, création de zones tampon, correction active (torrentiel) ... Cette action est en lien avec les dispositions du SAGE GARONNE PAGD L.36 « Concourir à l'évolution des filières agricoles vers des pratiques, des systèmes et des assolements contribuant à limiter l'érosion des sols » et les dispositions du SDAGE B20, B21 et 22.		
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs et les propriétaires forestiers à l'utilité des haies, talus, fossés, espaces enherbés, zones de boisement, gestion raisonnée. - Identifier les secteurs pour lesquels la sensibilisation doit être menée de façon plus accrue (discontinuité de la trame verte, absence de bandes enherbées, etc.). - Concernant les phénomènes sur les têtes de bassin versants de montagne, inciter à maintenir les dispositifs actifs, voire les développer (action à mener en lien étroit avec la démarche STEPRIM). - Communiquer sur l'utilité du maintien d'une ripisylve équilibrée en bordure de cours d'eau. - Réaliser 2 guides, 1 sur chacun des volets ruissellement sur les parcelles agricoles et sur les parcelles forestières. 		
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Le premier travail consiste à identifier et créer des partenariats avec les acteurs du territoire (RTM, agriculteurs, chambres d'agriculture, conseillers agricoles du département de la Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées, ONF, PETA des Nestes qui porte la charte forestière, etc.). - Identifier les secteurs où il y a des problématiques, qui seront prioritaires pour les actions de communication et de sensibilisation. - Animation avec le STEPRIM pour inciter au maintien (entretien) voire au développement des dispositifs actifs concernant les têtes de bassins versants de montagne. - Assurer le lien de la prise en compte de ces problématiques avec les différents plans d'aménagement du territoire, Charte forestière du Pays des Nestes, PLU et PLUi (trame verte), Charte Agriculture, urbanisme et territoire de la Haute-Garonne, PCAET de la 5C etc. - Elaboration et mise en œuvre de supports de communication auprès des professions agricoles, forestières et auprès des élus (rédactions en régie de 2 guides distincts). 		

GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des pratiques pour limiter favoriser le ralentissement du ruissellement. 																							
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Bien identifier les partenariats : Chambres d'agriculture, PNR, ONF, ... PETR des Nestes pour valider les maîtrises d'ouvrage. - Identifier les besoins en communication, agir en commun. 																							
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : <ul style="list-style-type: none"> - Ultérieurement prévoir la rédaction de fiches actions par secteurs (futur PAPI ?). 																							
ECHEANCIER PREVISIONNEL : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			2023		2024		S1	S2	S1	S2	●												
2023		2024																					
S1	S2	S1	S2																				
●																							
MISE EN ŒUVRE : régie avec diffusion et communication en lien avec les partenaires																							
PARTENAIRES : <ul style="list-style-type: none"> - Chambres d'agricultures, Gestionnaires territoriaux des espaces et bassins versants ruraux (dont ONF, PNR, ...). 																							
COÛT DE L'ACTION : 3 600 € TTC (coût supports de communication)																							
PLAN DE FINANCEMENT : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">Financeurs</th> <th style="width: 20%;">Taux</th> <th style="width: 40%;">Montant (TTC)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat (FPNRM)</td> <td style="text-align: center;">50%</td> <td style="text-align: center;">1 800 €</td> </tr> <tr> <td>AEAG</td> <td style="text-align: center;">30 %</td> <td style="text-align: center;">1 080 €</td> </tr> <tr> <td>Région Occitanie</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>CD31</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>CD65</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>SMGA</td> <td style="text-align: center;">20%</td> <td style="text-align: center;">720 €</td> </tr> </tbody> </table>			Financeurs	Taux	Montant (TTC)	Etat (FPNRM)	50%	1 800 €	AEAG	30 %	1 080 €	Région Occitanie			CD31			CD65			SMGA	20%	720 €
Financeurs	Taux	Montant (TTC)																					
Etat (FPNRM)	50%	1 800 €																					
AEAG	30 %	1 080 €																					
Région Occitanie																							
CD31																							
CD65																							
SMGA	20%	720 €																					
INDICATEUR(S) DE SUIVI : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de guides distribués - Nombre d'animations et de participants 																							
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du risque, actions de communication. 																							

AXE 1	FICHE ACTION 1.5 Systématiser les Retours d'Expérience (RetEx) des crues > Q10	
TYPE D'ACTION : connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++
TERRITOIRE CONCERNE : Périmètre du PAPI, soit le territoire du SMGA.		
<p>CONTEXTE : Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, le SMGA souhaite procéder à la réalisation systématique de retours d'expériences pour les crues importantes (>Q10) afin de produire une trace durable pour la mémoire collective, de procéder à sa capitalisation, sa diffusion et visant à améliorer ou adapter les dispositifs de prévention, de prévision et de gestion de crise.</p> <p>Les phénomènes d'inondation sont très complexes sur certains secteurs, avec un couplage de phénomènes : inondation cours d'eau, ruissellement pluvial et routier, résurgences, inondation de nappe, ...</p> <p>Lors de la crue de janvier 2022, il est apparu la difficulté de pouvoir se rendre sur l'ensemble des secteurs pendant l'épisode, c'est pourquoi il est proposé d'essayer de mieux impliquer les acteurs locaux dans ce travail, dans l'esprit du travail réalisé par la commission PIGMA sur la commune de Galié.</p> <p>Les crues importantes sont morphogènes le retour d'expérience permettra de mieux comprendre le comportement hydromorphologique et d'améliorer la connaissance des cours d'eau.</p>		
<p>OBJECTIF(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire une trace durable pour la mémoire collective. - Associer les acteurs du territoire pour la réalisation des futurs RETEX afin que des automatismes soient intégrés pour améliorer et normer le recensement des informations : modèle de Retex à formaliser et valider. - Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau en crue, en recensant et en analysant les impacts et phénomènes mis en jeu. - Ces RETEX doivent permettre de recenser les dégâts dans l'objectif de participer à la consolidation de la connaissance, d'apporter un appui technique, de décrire les phénomènes. Ils peuvent contribuer à l'amélioration de la gestion de crises et des travaux d'urgence menés. - Diffusion des informations collectées pour améliorer la connaissance du risque sur le territoire. - Améliorer ou adapter les dispositifs de prévention. 		
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contractualiser des partenariats pour systématiser les retours d'expériences de crues sur le territoire à minima pour les crues importantes (>Q10) et mettre en place des espaces numériques dédiés pour l'échange et la collecte d'informations sur les crues (utilisation de l'observatoire des inondations). - Identifier les secteurs à visiter en cas de crue selon le type de phénomène et les accès (ouvrages, anes d'érosion, secteurs dynamiques, bras de crues, secteurs à enjeux, futures zones d'expansions de crues, secteurs restaurés ou potentiellement à restaurer, etc.). - Capitaliser de l'information sur le comportement des cours d'eaux utiles pour l'ensemble des actions en cours et futures des différents volet GEMA et PI. - Définir avec les acteurs du territoire des besoins du contenu, de la forme des RETEX afin de préparer une trame en amont et ainsi faciliter la réalisation en cas de crue. Pour cela, il sera possible de s'appuyer sur le RETEX réalisé suite à la crue de janvier 2022, pour l'améliorer. - Animation pour faire émerger une meilleure implication des acteurs du territoires dans la réalisation de ces RETEX, afin qu'ils adoptent des réflexes pour assurer une bonne observation, pour collecter les bonnes informations. Par exemple, systématiser en cas d'inondation la tenue d'une main courante (différents acteurs dont les mairies), aider à identifier les points à surveiller avec des élus riverains, etc. L'objectif est que les personnes sur place puissent faire des relevés, étant donné qu'il n'est pas toujours possible d'accéder à l'ensemble des secteurs lors des événements. L'idéal serait d'identifier quelques référents par secteur. - S'il se produit une inondation sur la période du PEP-PAPI, réalisation d'un RETEX. 		

<p>GAIN(S) ATTENDU(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance du risque inondation sur le territoire du SMGA. - Amélioration des gestions de crises futures. - Evaluation des dommages. 												
<p>PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les services ressources : METEOFRACTANCE, SPC GTL, gestionnaires de voirie et de réseaux, Préfecture, communes, STEPRIM, commissions PIGMA ... 												
<p>LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à cerner l'exhaustivité des impacts. - Approches pour les biens assurables et non assurables différentes. - Dépendant de l'implication des acteurs locaux - Travailler en partenariat sur des besoins connexes. 												
<p>ECHEANCIER PREVISIONNEL :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2023		2024		S1	S2	S1	S2	●			
2023		2024										
S1	S2	S1	S2									
●												
<p>MISE EN ŒUVRE : régie</p>												
<p>PARTENAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - METEOFRACTANCE, SPC GTL, gestionnaires de voirie et de réseaux, Préfecture, communes, propriétaires riverains, Etat, CD31 et CD65, Région, BRGM, ... 												
<p>COÛT DE L'ACTION : réalisée en régie (compris dans le coût de l'action 0.1)</p>												
<p>INDICATEUR(S) DE SUIVI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la démarche et validation du format du Retex type - Identification des points d'observation et de recueil - Répartition des tâches en place - Réseau de travail constitué 												
<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du risque, aménagement du territoire, gestion de crise, observatoire. 												

AXE 1	FICHE ACTION 1.6 Etude hydrologique de l'Ourse		
TYPE D'ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +++	
TERRITOIRE CONCERNE : Le bassin versant de l'Ourse.			
<p>CONTEXTE :</p> <p>L'Ourse est un cours d'eau non surveillé par l'Etat. La Communauté de Communes Neste Barousse (CCNB) a mis en place un système d'alerte local (SDAL) pour les crues. Ce dernier est composé de 4 stations de mesures de hauteur et échelles limnimétriques ainsi que de 3 pluviomètres. Il a été mis en place en 2020 en partenariat avec l'Etat (Service de Prévisions des Crues Garonne-Tarn-Lot de la DREAL Occitanie) et la société OGOXE. Ce système est intégré au règlement d'information pour les crues du bassin Garonne-Tarn-Lot en complément des dispositifs disponibles dédiés et gérés par l'Etat (accessibles sur le site internet « Vigicrues »).</p> <p>Depuis 2022, le SMGA reprend la maîtrise d'ouvrage du SDAL de l'Ourse et souhaite finaliser sa mise en place opérationnelle. La maintenance du SDAL est assurée par la société OGOXE.</p> <p>Ces installations étant récentes, nous ne disposons pas d'une connaissance fine de l'hydrologie permettant l'établissement de scénarios de crues sur l'Ourse, notamment pour l'Etude de Danger nécessaire au classement de l'ouvrage hydraulique de protection de la commune.</p> <p>De plus, la prévision des crues sur ce secteur sera indispensable pour la gestion du canal de décharge de l'Ourse situé sur la commune d'Izaourt.</p> <p>En parallèle, ce bassin versant comporte des enjeux majeurs en termes d'alimentation en eau potable (Ourse de Ferrère principalement) ainsi qu'un potentiel piscicole très intéressant.</p> <p>Cette étude permettra également d'acquérir des connaissances sur la période d'étiage. En effet, l'Ourse est en assec sur certaines portions de son linéaire.</p>			
<p>OBJECTIF(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance en hydrologie (régime, crue et étiage) sur le bassin versant de l'Ourse. - Etablir des scénarios de crues (débit liquide), nécessaires pour mener les études pour le classement de l'ouvrage hydraulique et le système d'endiguement de l'Ourse. - Compléter la connaissance du fonctionnement de l'Ourse sur toute la gamme des débits : meilleure compréhension des phénomènes observés. - Cette étape est indispensable pour pouvoir bien caler les valeurs de références et en complément avec le travail à mener sur les courbes de tarages pour le volet hydrométrie ... 			
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des structures ressources disposant de données (Les eaux de la Barousse, SHEM, Météo-France, OGOXE, ...). - Récupération (acquisition) des données nécessaires à l'étude (pluies, hauteurs d'eau aux stations du SDAL). - Amélioration de la connaissance par la réalisation de jaugeages, sur toute la gamme des débits afin de disposer de courbes de tarage fiables. - Rédaction d'un cahier des charges commun avec le programme d'études à mener pour le classement de l'ouvrage hydraulique et le système d'endiguement de l'Ourse à Izaourt. - Réalisation par un prestataire d'une étude hydrologique (étude des pluies, évaluation du temps de concentration, études des différents phénomènes pouvant être à l'origine des inondations pour définir (si nécessaire) différents scénarios). - Etablissement de scénarios de crues (par occurrence et par type de phénomène) pour la réalisation de l'Etude de Danger. 			
<p>GAIN(S) ATTENDU(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance de l'hydrologie de l'Ourse. - Amélioration de la connaissance du risque inondation sur le bassin versant de l'Ourse. - Amélioration de la prévision. - Amélioration de la connaissance des phénomènes. 			

PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :

- Récupération de données de pluies, nivologie, température, crues historiques, données sur le bassin versant (topographie, occupation du sol, orientation des vallées, etc.).

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :

- Limites des modèles pluies-débits (évaluations approximatives), dépendant des données disponibles et de leurs qualités (problématiques des mesures des précipitations en montagne).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

2023		2024	
S1	S2	S1	S2
●	●	●	●

MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire**PARTENAIRES :** Météo France, OGOXE, Etat, communes, etc.**COÛT DE L'ACTION :** 12 000 € HT**PLAN DE FINANCEMENT :**

Financiers	Taux	Montant (HT)
Etat (FPNRM)	50%	6 000 €
AEAG		
Région Occitanie	20%	2 400 €
CD31		
CD65		
SMGA	30%	3 600 €

INDICATEUR(S) DE SUIVI :

- Rapport de l'étude
- Nombre de jaugeage

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :

- Développement du Système d'alerte local de l'Ourse.
- Programme d'études relatif au classement du système d'endiguement de l'Ourse.
- Suivi de l'Ourse sur le volet GEMA.

AXE 1	FICHE ACTION 1.7 Etude hydrologique de la Garonne en amont de la confluence avec la Neste		
TYPE D’ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D’OUVRAGE : SMGA (synthèse des connaissances)	PRIORITE : ++	
TERRITOIRE CONCERNE : Le bassin versant de la Garonne Amont.			
<p>CONTEXTE :</p> <p>La Garonne est surveillée par l’Etat. Cependant, les courbes de tarages ne sont pas calées pour les crues importantes ou extrapolées, limitant la fiabilité des qualifications des crues, notamment sur la station de Chaum. Ces éléments sont indispensables à l’établissement de scénarios de crues et pour améliorer la prévision des crues. Le positionnement d’une station hydrométrique fiable s’avère délicat dans la durée (déplacement entre Chaum et Fronsac dans le passé). Le jaugeage en hautes-eaux s’avère complexe d’un point de vue opérationnel : temps d’accès, possibilité d’accès, priorisation des jaugeages.</p> <p>Le secteur amont souffre de plus d’un déficit d’observation météorologiques exploitables : peu de pluviomètres ou de longues séries historiques fiables sur les haut-bassins versants, masque des radar météorologiques, spécificités locales hydrométéorologiques des vallées pyrénéennes liées à leur configuration géographiques et topographiques.</p> <p>La Pique, affluent de la Garonne Amont, est un cours d’eau non surveillé par l’Etat qui dispose seulement d’une station d’observation.</p> <p>A court terme, le secteur Garonne amont ne devrait pas faire l’objet d’évolution significative dans le périmètre du réseau surveillé et le service rendu par VIGICRUES mais le besoin est identifié pour le territoire Garonne Amont.</p>			
<p>OBJECTIF(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance en hydrologie sur le bassin versant de la Garonne amont. - Stabiliser l’état de l’art des connaissances sur le bassin versant. - Etablir des scénarios de crues (débit liquide), éléments indispensables pour pouvoir mener les études de vulnérabilité de l’ensemble de la Garonne en aval de Chaum jusqu’à Bordes-de-Rivière, mais aussi pour la mise à jour de l’étude de la création d’un système d’endiguement à Gourdan-Polignan, pour l’amélioration de la prévision sur le tronçon Chaum – Loures-Barousse et éventuellement pour mener l’étude PPR inondation sur les communes du 31 entre Fronsac et Barbazan. 			
<p>DESCRIPTIF DE L’ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des structures ressources disposant de données (Météo France, SPC, maître d’ouvrage d’anciennes études menées sur le territoire, etc.). - Récupération de données (pluie, hauteurs d’eau, débits, diverses études, etc.) - Réalisation en régie en partenariat avec le SPC GTL d’un audit des données disponibles, afin d’identifier les besoins en termes d’amélioration de la connaissance de l’hydrologie. - Validation des conclusions de la synthèse par les services de l’Etat SPC GTL. A l’issue, les modalités de réalisation d’une étude hydrologique complémentaire (si nécessaire) seront à définir. - Etablissement de scénarios de crues partagés (par occurrence et par type de phénomènes) pour la réalisation des études hydrauliques futures (éventuellement PPR) et pour l’amélioration de la prévision. 			
<p>GAIN(S) ATTENDU(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance du risque inondation sur le bassin versant de la Garonne en amont de la confluence avec la Neste. - Mise à jour de l’Etat des lieux des connaissances - Identification des besoins pour les futures études (PPR, étude digue de Gourdan-Polignan, Prévision des crues, etc.) 			

PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :

- Récupération de données de pluie, nivologie, température, crues historiques (archives SPC GTL), mesures de débits en crue, données sur le bassin versant (topographie, occupation du sol, orientation des vallées, etc.).

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :

- Dépendant des mesures de débits en crues (pas de mesures réalisées lors de la crue de janvier 2022) – dépendant de l'implication de l'Etat (SPC GTL).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

2023		2024	
S1	S2	S1	S2
●			

MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA (synthèse des connaissances) **MISE EN ŒUVRE :** régie**PARTENAIRES :** Météo France, Etat, communes, etc.**COÛT DE L'ACTION :** en régie (compris dans le coût de l'action 0.1)**INDICATEUR(S) DE SUIVI :**

- Audit des données disponibles
- Rapport de l'étude

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :

- Etude hydrologique de la Pique.
- Etude de vulnérabilité de la Garonne en aval de la confluence avec la Pique.
- Etude pour l'amélioration de la prévision de crue à l'aval de la confluence Neste – Garonne.
- Etudes relatives à la création d'un système d'endiguement à Gourdan-Polignan.

AXE 1	FICHE ACTION 1.8 Etude hydrologique de la Pique														
TYPE D’ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D’OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++													
TERRITOIRE CONCERNE : Le bassin versant de la Pique.															
CONTEXTE : La Pique est un cours d’eau non surveillé par l’Etat, qui dispose seulement d’une station d’observation. Certaines collectivités ont mis en place des équipements complémentaires. Ce bassin versant a été beaucoup étudié, notamment récemment par le RTM dans le cadre la réalisation des Etudes de Bassin de Risques. L’entrant hydrologique de cette étude s’appuie sur une étude de BCEOM de 1996. Dans l’objectif de mener les études futures concernant les problématiques d’inondations dans la plaine luchonnaise en lien avec les obstacles à l’expansion des crues, il est prévu de réaliser une synthèse et mise à jour des connaissances en hydrologie sur le bassin versant de la Pique.															
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une synthèse de la connaissance de l’hydrologie du bassin versant de la Pique. - Etablir des scénarios de crues (débit liquide), nécessaire pour mener l’étude de vulnérabilité de la plaine luchonnaise en lien avec les obstacles à l’expansion des crues (merlons, muret, etc.). 															
DESCRIPTIF DE L’ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Identification des structures ressources disposant de données (Météo-France, Prédicit Services, RTM, INRAE, SPC, maîtres d’ouvrage d’ancienne études menées sur le secteur, etc.) - Récupération des données nécessaires (pluies, hauteurs d’eau, diverses études) - Rédaction d’un rapport de synthèse. - Définition de scénarios de crues (par types de phénomènes et par occurrences) partagés et validés par les acteurs du territoire (DREAL, RTM) afin de les utiliser pour les études futures. 															
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance du risque inondation sur le bassin versant de la Pique. - Validation de scénarios de crues partagés. 															
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L’ATTEINTE DE L’OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Récupération de données de pluies, nivologie, température, crues historiques, données sur le bassin versant (topographie, occupation du sol, orientation des vallées, etc.). 															
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : <ul style="list-style-type: none"> - Les limites de la qualité de la connaissance en hydrologie sont en lien avec les incertitudes des méthodes utilisées dans les études passées et de la qualité des données d’entrées (mesures des précipitations en montagne, prise en compte de la nivologie, etc.). - A noter que pour la réalisation de la modélisation, les scénarios de crues validés dans le cadre de cette action devront être complétés par la prise en compte du volet sédimentaire en repartant des éléments disponibles dans les EBR réalisées par le RTM. 															
ECHancier PREVISIONNEL : <table border="1" data-bbox="694 1825 901 1975" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">●</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				2023		2024		S1	S2	S1	S2		●		
2023		2024													
S1	S2	S1	S2												
	●														

MISE EN ŒUVRE : régie
PARTENAIRES : Météo France, Predict Services, RTM, Etat, communes, etc.
COÛT DE L'ACTION : synthèse de connaissance réalisée en régie (compris dans le coût de l'action 0.1)
INDICATEUR(S) DE SUIVI : <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'étude
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS : <ul style="list-style-type: none"> - Etude de vulnérabilité inondation par la Pique et l'Ône lien avec les obstacles à l'expansion des crues – plaine luchonnaise. - Etude hydrologique de la Garonne en amont de la confluence avec la Neste.

AXE 1	FICHE ACTION 1.9 Etude de vulnérabilité des communes le long de la Garonne entre Gourdan-Polignan et Bordes-de-Rivière par les inondations de la Garonne	
TYPE D’ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D’OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++
TERRITOIRE CONCERNE : La Garonne depuis la confluence avec la Neste jusqu’à Bordes-de-Rivière.		
<p>CONTEXTE :</p> <p>Le secteur de la Garonne en aval de la confluence Neste est vulnérable au risque inondation par la Garonne par débordement (et) par remontée de nappe. Certains secteurs sont très vulnérables, avec, par exemple en 2013, 160 habitations inondées à Gourdan-Polignan. Sur d’autres secteurs, les hauteurs d’eau peuvent être importantes avec par exemple environ 1,30 m d’eau dans le bas de Taillebourg lors de la crue de janvier 2022.</p> <p>Ce territoire est également concerné par des problématiques de glissement de berges.</p> <p>A noter aussi, qu’il y a nécessité de mener une étude plus approfondie sur le secteur de Taillebourg suite à la capture de la gravière en janvier 2022. Il est important d’évaluer l’impact de cette capture sur le transport solide.</p> <p>Cette étude est un préalable pour reprendre l’étude du système d’endiguement de Gourdan-Polignan.</p> <p>L’analyse de la vulnérabilité vise à améliorer la sécurité des personnes, réduire les dommages aux personnes et aux biens et réduire le délai de retour à la normale suite à un sinistre.</p>		
<p>OBJECTIF(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la vulnérabilité du territoire liée aux inondations mais aussi au risque mobilité pour différents scénarios de crues. - Ces analyses permettent d’identifier les faiblesses du territoire, identifier et prioriser les leviers d’actions sur les différentes stratégies de gestions du risque (prendre le risque, transférer le risque, soustraire le risque, se protéger). - Les analyses de vulnérabilité devront être homogènes sur l’ensemble du territoire, afin de pouvoir comparer. Dans cet esprit, la méthode utilisée devra être analogue à celle développée par le RTM et en conformité avec le guide nationale vulnérabilité inondation et s’appuiera sur le travail réalisé dans le cadre des différentes études déjà menées pour la création d’un système d’endiguement de Gourdan-Polignan. - Ces analyses portent sur l’évaluation des différents impacts pour les scénarios de crues retenus (évaluation des dommages aux infrastructures, exposition des personnes au risque, dégâts sur les différents réseaux, temps de coupures des accès routiers, etc.). - Ces résultats seront réutilisés s’il y a nécessité de mener une ACB et une AMC dans le cadre du traitement du risque (rachats de biens, protections, etc.) dans le futur. - Evaluer l’impact diffus du projet de protection de la commune de Gourdan-Polignan, en préalable à son étude dans le projet concerné ainsi que le risque résiduel suite à la capture de la gravière de Taillebourg. - L’analyse de la vulnérabilité s’attachera également à prendre en compte les impacts liés à l’espace de mobilité et s’appuiera sur le travail de définition des espaces de mobilité définis dans l’étude globale en cours sur le SMGA. Cette évaluation de la vulnérabilité constituera une aide à la définition de l’espace de mobilité acceptable prévue dans le Plan de Gestion Hydromorphologique qui sera développé dans le cadre du PPG. 		
<p>DESCRIPTIF DE L’ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupération des données existantes (études, retours d’expériences sur différentes crues, etc.) - Rédaction de l’ensemble des cahiers des charges des diverses prestations à mener dans le cadre de cette action (levés topographiques, levés bathymétrique, étude hydraulique, étude de vulnérabilité). - Inventaire, récupération et analyse de données existantes (étude, bathymétrie, Lidar) et acquisition de données complémentaires. - Réalisation d’une modélisation sur l’ensemble du tronçon (extension du modèle existant pour l’étude de Gourdan-Polignan), avec analyse du transport solide. Plusieurs scénarios de crues seront modélisés, afin d’améliorer la connaissance du risque inondation sur l’ensemble du secteur (hauteur d’eau, points d’entrée 		

des inondations, types de phénomènes dont glissement des berges, impact du transport solide, impact de la capture de la gravière en crue, etc.). Un débit de crue cinquantennale devra être arrêté, afin de connaître la crue minimale pour un projet de mise en place d'un ouvrage de protection. L'objectif est d'identifier pour les différentes crues les impacts sur les différents secteurs. Cette étape est un prérequis à l'analyse de la vulnérabilité.

- Réalisation de l'analyse de la vulnérabilité (travail cartographique sur SIG) en s'appuyant sur le travail réalisé dans le cadre du STEPRIM et sur le référentiel national, ainsi que le guide pour les AMC, afin que cette étude puisse être réutilisée par la suite lors de la réalisation d'ACB et d'AMC dans le cadre du projet de digue de Gourdan-Polignan. Cette étude comprendra une évaluation de la mise en danger des personnes (dans les bâtiments, sur les réseaux, liée au sur-aléa, etc.), évaluation des dommages directs et indirects aux bâtiments, dommage au patrimoine (culturel, environnement), dommages aux activités et aux biens (exploitations agricoles, entreprises, véhicules, etc.), dommages sur les infrastructures (temps de coupure des accès, coût des dégâts, divers réseaux ...), etc.

GAIN(S) ATTENDU(S) :

- Amélioration de la connaissance du risque inondation le long de la Garonne.
- Etablissement de constats de vulnérabilité.
- Améliorer la gestion du risque inondation et mobilité en identifiant la vulnérabilité du territoire.
- Etude indispensable pour pouvoir répondre aux objectifs et aux enjeux relatifs à la mise en place d'un système de protection à Gourdan-Polignan et au contexte de Taillebourg.
- Réalisation d'une modélisation qui servira également aux études pour la création d'un système d'endiguement à Gourdan-Polignan.
- Améliorer la gestion du risque inondation en identifiant la vulnérabilité du territoire.
- Constitution d'une base de données enjeux comprenant l'ensemble des paramètres nécessaire à l'élaboration d'ACB et d'AMC.
- Déduire des orientations d'aménagement pour améliorer la résilience du territoire.
- Amélioration de la connaissance du risque.
- Le travail sur la vulnérabilité à la mobilité (glissement de berges) constituera une aide à la décision pour la définition de l'espace de mobilité acceptable puis accepté (réalisé dans le cadre du PPG au travers de l'action « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGGH, mobilité latérale, transport solide incluant amont et aval »).

PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :

- Déterminer des scénarios de crues validés par la DREAL, notamment la Q50.
- Récupérer suffisamment d'informations sur les différentes crues connues pour pouvoir correctement caler le modèle hydraulique et disposer des dommages afférents.
- Acquérir de la bathymétrie complémentaire et de la topographie (bien identifier les objets à lever).
- Evaluer le transport solide.
- Validation d'une méthode d'analyse de la vulnérabilité commune à l'ensemble de territoire en cohérence avec le travail réalisé dans le cadre du STEPRIM.
- Récupération de données homogènes sur l'ensemble du territoire tant sur le volet aléa que sur les enjeux.

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :

- Résultats très dépendants de la qualité des données d'entrées.
- L'évaluation du transport solide est très complexe.
- L'évaluation des évolutions des dynamiques de glissement de berges est difficile à évaluer car elle dépend de la nature des berges et du déroulement des phénomènes (hydrauliques, géotechniques).
- La prise en compte du risque mobilité reste complexe.
- Dépendant de l'exhaustivité des données qui seront capitalisée sur les différentes crues.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

2023		2024	
S1	S2	S1	S2
	●	●	●

MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire

PARTENAIRES : Etat, DDT 31, SPC GTL, communes, les riverains, DREAL etc.		
COÛT DE L'ACTION : 40 000 € HT		
PLAN DE FINANCEMENT :		
Financiers	Taux	Montant (HT)
Etat (FPNRM)	50%	20 000 €
AEAG		
Région Occitanie	20%	8 000 €
CD31	10%	4 000 €
CD65		
SMGA	20%	8 000 €
INDICATEUR(S) DE SUIVI :		
<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'étude. - Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une analyse de vulnérabilité. - Modèle hydraulique opérationnel 		
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :		
<ul style="list-style-type: none"> - Etude hydrologique de la Garonne en amont de la confluence avec la Neste. - Etudes relatives à la création d'un système d'endiguement à Gourdan-Polignan. - Priorisation d'actions sur les problématiques de glissement de berges. - L'action « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH (mobilité latérale, transport solide) incluant amont et aval » qui sera inscrite dans le futur PPG. 		

AXE 1	FICHE ACTION 1.10 Etude de vulnérabilité inondation par la Garonne des communes de Chaum, Esténos, Fronsac, Saléchan, Sainte-Marie, Bagiry, Galié, Bertren, Luscan, Barbazan et Loures-Barousse		
TYPE D'ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++	
TERRITOIRE CONCERNE : La Garonne depuis la confluence avec la Pique jusqu'au pont SNCF sur la commune de Loures-Barousse.			
CONTEXTE : La Garonne amont est très vulnérable au risque inondation. La crue de 2013 a lourdement impacté ces communes. Certaines sont inondées très fréquemment (tous les 2 à 3 ans), c'est le cas des communes de Galié, Barbazan, Loures-Barousse. Ce territoire est également concerné par des problématiques de glissement de berges. De nombreux enjeux sont impactés : des dizaines d'habitations, des activités, les réseaux routiers, le camping municipal, etc. L'analyse de la vulnérabilité vise à améliorer la sécurité des personnes, réduire les dommages aux personnes et aux biens et réduire le délai de retour à la normale suite à un sinistre. La connaissance du risque sur les communes concernées par la présente étude est disparate, du fait que certaines communes disposent d'un PPR, d'autres non (ne disposant que de la CIZI), certaines ont fait l'objet d'études spécifiques. Un des premiers travaux consistera à homogénéiser la connaissance.			
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la vulnérabilité du territoire pour les crues connues pour les volets inondation et risque de mobilité (crue de référence, PPR, CIZI, crue de 2013, crue plus fréquente). - Ces analyses permettent d'identifier les faiblesses du territoire, de déterminer et prioriser les leviers d'actions sur les différentes stratégies de gestion du risque (prendre le risque, transférer le risque, soustraire le risque, se protéger). - Les analyses de vulnérabilité devront être homogènes sur l'ensemble du territoire, afin de pouvoir comparer. Dans cet esprit, la méthode utilisée devra être analogue à celle développée par le RTM et en conformité avec le guide national vulnérabilité inondation, en ce sens l'utilisation du logiciel E-Economie sera privilégiée. - Ces analyses portent sur l'évaluation des différents impacts pour les scénarios de crues retenus (évaluation des dommages aux infrastructures, exposition des personnes au risque, dégâts sur les différents réseaux, temps de coupures des accès routiers, etc.). - L'analyse de la vulnérabilité s'attachera également à prendre en compte les impacts liés à l'espace de mobilité et s'appuiera sur le travail de définition des espaces de mobilité définis dans l'étude globale en cours sur le SMGA. Cette évaluation de la vulnérabilité constituera une aide à la définition de l'espace de mobilité acceptable prévue dans le Plan de gestion hydromorphologique qui sera développé dans le cadre du PPG. 			

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Récupération des données existantes (étude, retour d'expérience sur différentes crues, etc.)
- Rédaction du cahier des charges, lancement du marché et suivi de l'étude.
- Réalisation de l'analyse de la vulnérabilité pour des crues connues (travail cartographique sur SIG) en s'appuyant sur le travail réalisé dans le cadre du STEPRIM et sur le référentiel national, ainsi que le guide pour les AMC, afin que cette étude puisse être réutilisée par la suite lors de la réalisation d'ACB et d'AMC. Cette étude comprendra une évaluation de la mise en danger des personnes (dans les bâtiments, sur les réseaux, liée au sur-aléa, etc.), évaluation des dommages directs et indirects aux bâtiments, dommage au patrimoine (culturel, environnement), dommages aux activités et aux biens (exploitations agricoles, entreprises, véhicules, etc.), dommages sur les infrastructures (temps de coupure des accès, coût des dégâts, divers réseaux ...), etc.
- La couche aléa pour cette analyse s'appuiera sur les enveloppes de crues connues (crue de référence, crue de 2013, crue de janvier 2022, etc.), à ce stade, il n'est pas prévu de réaliser de modélisation. Concernant le risque mobilité, l'analyse s'appuiera sur l'espace de mobilité historique.

GAIN(S) ATTENDU(S) :

- Etablissement de constats de vulnérabilité.
- Déduire des orientations d'aménagement pour améliorer la résilience du territoire.
- Amélioration de la connaissance du risque.
- Améliorer la gestion du risque inondation et mobilité en identifiant la vulnérabilité du territoire.
- Constitution d'une base de données enjeux comprenant l'ensemble des paramètres nécessaire à l'élaboration d'ACB et d'AMC.
- Le travail sur les enjeux réalisé dans le cadre de cette étude pourra être réutilisé en modélisant d'autres scénarios de crues après avoir récupéré le modèle hydraulique développé dans le cadre de l'étude PPR.
- Le travail sur la vulnérabilité à la mobilité (glissement de berges) constituera une aide à la décision pour la définition de l'espace de mobilité acceptable puis accepté (réalisé dans le cadre du PPG au travers de l'action « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH, mobilité latérale, transport solide, incluant amont et aval »).

PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :

- Connaissance des dommages sur suffisamment d'épisodes sur ce secteur.
- Validation d'une méthode d'analyse de la vulnérabilité commune à l'ensemble de territoire en cohérence avec le travail réalisé dans le cadre du STEPRIM.
- Récupération de données homogènes sur l'ensemble du territoire tant sur le volet aléa que sur les enjeux.

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :

- L'idéal serait de disposer d'une qualification des différentes crues étudiées.
- Le modèle futur (issu de l'étude PPR) pourra apporter des réponses complémentaires.
- La prise en compte du risque mobilité reste complexe.
- Dépendant de l'exhaustivité des données qui seront capitalisée sur les différentes crues.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

2023		2024	
S1	S2	S1	S2
		●	●

MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire**PARTENAIRES :** bureau d'étude, Etat, DDT 31, DDT 65, SPC GTL, DIRSO, CD31 et 65, ...**COÛT DE L'ACTION :** 54 000 € HT

PLAN DE FINANCEMENT :		
Financeurs	Taux	Montant (HT)
Etat (FPNRM)	50%	27 000 €
AEAG		
Région Occitanie	20%	10 800 €
CD31	10%	5 400 €
CD65		
SMGA	20%	10 800 €
INDICATEUR(S) DE SUIVI :		
<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du diagnostic. - Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une analyse de vulnérabilité. 		
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :		
<ul style="list-style-type: none"> - L'étude des potentiels systèmes d'endiguement a identifié deux objets qui sont « vite » contournés en cas de crue : <ul style="list-style-type: none"> - La digue de l'Hôtel de Loures-Barousse : ouvrage établi mais qui a été contourné par l'amont lors de la crue de janvier 2022 et est désormais considéré uniquement comme un ouvrage d'entonnement du pont de la route départementale et non comme un ouvrage de protection. - La digue du Lac de Loures-Barousse, contournée par l'aval. - Ces ouvrages ne sont donc pas considérés comme des ouvrages de protections. Leur mise en transparence n'apparaît pas nécessaire au vu de leur contournement rapide. En complément, dans le PAPI complet, il est envisagé de réutiliser la modélisation qui sera réalisée dans le PPR pour mieux comprendre l'impact de la digue du Lac. Priorisation d'actions sur les problématiques de glissement de berges. - L'action « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH (mobilité latérale, transport solide) incluant amont et aval » qui sera inscrite dans le futur PPG. 		
ACTIONS PORTEES PAR LE SMGA DANS LE CADRE DE L'ANIMATION :		
<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et lancement des marchés - Rencontre des riverains etc... 		

AXE 1	FICHE ACTION 1.11 Etude de vulnérabilité des communes de Fos, Arlos et Saint-Béat-Lez par les inondations de la Garonne		 Syndicat Mixte G aronne Amont EM API
TYPE D’ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D’OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++	
TERRITOIRE CONCERNE : La Garonne depuis le Plan d’Arem jusqu’en aval du Lac de Géry.			
<p>CONTEXTE :</p> <p>La Garonne amont est très vulnérable au risque inondation, la crue de 2013 a lourdement impacté ces communes, de plus la commune de Saint-Béat-Lez connaît des inondations très fréquentes. La crue de janvier représente quasiment une cinquantaine de maisons inondées pour une crue de retour 10 – 15 ans. De nombreux enjeux sont régulièrement impactés sur le tronçon du Plan d’Arem au Lac de Géry : habitations, RN 125, commerces, ERP, etc. Des glissements de berges impactent également certains enjeux (RN125, habitations, réseaux, etc.).</p> <p>Le diagnostic de vulnérabilité vise à améliorer la sécurité des personnes, réduire les dommages aux personnes et aux biens et réduire le délai de retour à la normale suite à un sinistre.</p> <p>La connaissance du risque sur les communes concernées par la présente étude est plus homogène qu’en aval, l’ensemble des communes disposent d’un PPR, ont fait l’objectif d’un diagnostic bien renseigné suite à la crue de 2013. Cependant, la connaissance reste un peu inégale du fait que certaines communes ont fait l’objet d’études plus poussées, notamment pour la réalisation de travaux post-crue 2013.</p>			
<p>OBJECTIF(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la vulnérabilité du territoire pour les crues connues sur les volets inondation et risque mobilité (crue de référence, crue de 2013, crue plus fréquente). - Ces analyses permettent d’identifier les faiblesses du territoire, de déterminer et prioriser les leviers d’actions sur les différentes stratégies de gestion du risque (prendre le risque, transférer le risque, soustraire le risque, se protéger). - Les analyses de vulnérabilité devront être homogènes sur l’ensemble du territoire, afin de pouvoir comparer. Dans cet esprit, la méthode utilisée devra être analogue à celle développée par le RTM et en conformité avec le guide national vulnérabilité inondation en ce sens l’utilisation du logiciel E-Conomie sera privilégiée. - Ces analyses portent sur l’évaluation des différents impacts pour les scénarios de crues retenus (évaluation des dommages aux infrastructures, exposition des personnes au risque, dégâts sur les différents réseaux, temps de coupures des accès routiers, etc.) - L’analyse de la vulnérabilité s’attachera également à prendre en compte les impacts liés à l’espace de mobilité et s’appuiera sur le travail de définition des espaces de mobilité définis dans l’étude globale en cours sur le SMGA. Cette évaluation de la vulnérabilité constituera une aide à la définition de l’espace de mobilité acceptable prévue dans le Plan de gestion hydromorphologique qui sera développé dans le cadre du PPG. 			

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Récupération des données existantes (étude, retour d'expérience sur différentes crues, etc.)
- Rédaction du cahier des charges, lancement du marché, suivi de l'étude.
- Réalisation de l'analyse de la vulnérabilité pour des crues connues (travail cartographique sur SIG) en s'appuyant sur le travail réalisé dans le cadre du STEPRIM et sur le référentiel national, ainsi que le guide pour les AMC, afin que cette étude puisse être réutilisée par la suite lors de la réalisation d'ACB et d'AMC. Cette étude comprendra une évaluation de la mise en danger des personnes (dans les bâtiments, sur les réseaux, liée au sur-aléa, etc.), évaluation des dommages directs et indirects aux bâtiments, dommage au patrimoine (culturel, environnement), dommages aux activités et aux biens (exploitations agricoles, entreprises, véhicules, etc.), dommages sur les infrastructures (temps de coupure des accès, coût des dégâts, divers réseaux ...), etc.
- La couche aléa pour cette analyse s'appuiera sur les enveloppes de crues connues (crue de référence, crue de 2013, crue de janvier 2022, etc.), à ce stade, il n'est pas prévu de réaliser de modélisation. Concernant le risque mobilité, l'analyse s'appuiera sur l'espace de mobilité historique.

GAIN(S) ATTENDU(S) :

- Etablissement de constats de vulnérabilité.
- Dédire des orientations d'aménagement pour améliorer la résilience du territoire.
- Amélioration de la connaissance du risque.
- Constitution d'une base de données enjeux comprenant l'ensemble des paramètres nécessaire à l'élaboration d'ACB et d'AMC.
- Améliorer la gestion du risque inondation et mobilité en identifiant la vulnérabilité du territoire.
- Le travail sur la vulnérabilité à la mobilité (glissement de berges) constituera une aide à la décision pour la définition de l'espace de mobilité acceptable puis accepté (réalisé dans le cadre du PPG au travers de l'action « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH, mobilité latérale, transport solide, incluant amont et aval »).

PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :

- Connaissance des dommages sur suffisamment d'épisodes pour ce secteur.
- Récupération de données homogènes sur l'ensemble du territoire tant sur le volet aléa que sur les enjeux.
- Validation d'une méthode d'analyse de la vulnérabilité commune à l'ensemble de territoire en cohérence avec le travail réalisé dans le cadre du STEPRIM.

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :

- Difficultés de prise en compte de certains ouvrages (murs des maisons, parapets, merlons).
- La prise en compte du risque mobilité est complexe.
- Dépendant de l'exhaustivité des données qui seront capitalisées sur les différentes crues.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

2023		2024	
S1	S2	S1	S2
		●	●

MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire**PARTENAIRES :** SPC GTL, Etat, commune, riverains, etc.**COÛT DE L'ACTION :** 39 200 € HT**PLAN DE FINANCEMENT :**

Financiers	Taux	Montant (HT)
Etat (FPNRM)	50%	19 600 €
AEAG		

Région Occitanie	20%	7 840 €
CD31	10%	3 920 €
CD65		
SMGA	20%	7 840 €
INDICATEUR(S) DE SUIVI :		
<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du diagnostic. - Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une analyse de vulnérabilité. 		
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :		
<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic et priorisation d'actions sur les problématiques de glissement de berges. - Priorisation d'actions sur les problématiques de glissement de berges. - L'action « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH (mobilité latérale, transport solide) incluant amont et aval » qui sera inscrite dans le futur PPG. 		
ACTIONS PORTEES PAR LE SMGA DANS LE CADRE DE L'ANIMATION :		
<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et lancement des marchés - Rencontre des riverains etc... 		

AXE 1	FICHE ACTION 1.12 Priorisation d'actions sur les problématiques de glissement de berges lors des inondations: terres agricoles, enjeux individuels ou localisés, enjeux collectifs		 Syndicat Mixte Garonne Amont EM API
TYPE D'ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +	
TERRITOIRE CONCERNE : Certains secteurs historiquement impactés et/ou vulnérables au glissement de berges. Les cours d'eau mobiles : la Garonne, le Ger en aval de Soueich, le Lis, la Neste d'Oô, etc.			
CONTEXTE : Les phénomènes de glissement de berges en lien avec la dynamique des cours d'eau sont nombreux et complexes sur le territoire (érosion externe et interne, érosion régressive, effet de l'incision, phénomènes géotechniques, influence de la nappe). Présentant des torrents excédentaires en matériaux en amont, alliés au déficit chronique en aval (axe Garonne), les impacts hydromorphologiques sur les secteurs à enjeux sont diversifiés. L'enrochement des berges n'est pas la solution, car elle ne fait que déplacer la problématique et ne doit être un recours que pour des enjeux importants (non déplaçables).			
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une priorisation des actions à mener sur les problématiques de glissement de berges en se basant sur le recensement réalisé par le bureau d'études EGIS dans le cadre du diagnostic global du territoire. - Informer les propriétaires et/ou gestionnaires des enjeux menacés afin de traiter les sites urgents identifiés comme très fortement problématiques dans le cadre du diagnostic global du bassin versant, en lien avec le PAPI complet. 			
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Dans un premier temps, s'appuyer sur le travail réalisé dans le cadre de l'Etude globale du bassin versant du SMGA afin de réaliser un document de synthèse identifiant les secteurs pour lesquels les effets sur les berges sont très problématiques et nécessitent une gestion à court ou moyen termes. 24 sites ont été pré-identifiés. - Identification et qualification des enjeux menacés. - Travail de concertation avec les gestionnaires, propriétaires des enjeux menacés, pour définir une stratégie de gestion du risque. Pour cela, il sera possible de s'appuyer sur les différentes études de vulnérabilité. - Accompagnement des personnes compétentes pour définir la gestion du risque (prendre le risque, soustraire les enjeux, transférer le risque, protéger les enjeux) et les modalités de mise en œuvre. Des analyses de dommages pourront être réalisées pour définir la meilleure stratégie à adopter. - Concertation, communication, sensibilisation auprès des riverains, gestionnaires, chambres de l'agriculture, conseillers agricoles, SAFER pour définir un espace de mobilité acceptable de façon concertées. - Travail sur la définition de l'espace de mobilité acceptable et concerté : action réalisée dans le cadre du PPG dans l'optique de réaliser un plan de gestion hydromorphologique, comprenant la gestion de l'espace de mobilité, la gestion des sédiments, etc. A termes, l'optique est notamment de pouvoir racheter des terrains pour lesquels le choix est de laisser le phénomène évoluer naturellement. Ces terres pourront faire l'objet d'acquisition, puis être restituées aux exploitants pour qu'ils continuent de les exploiter. 			
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un diagnostic. - Apporter à termes des réponses à un effet visible et durable des inondations - Dédire des orientations d'aménagement pour améliorer la résilience du territoire. - Amélioration de la connaissance. - Définition d'un espace de mobilité acceptable qui sera adossé à une stratégie de gestion des problématiques de mobilité, en lien avec le bon fonctionnement des rivières. 			

<p>PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une doctrine sur les interventions, les ventiler par maîtres d'ouvrages. - Pour la gestion sur le plus long terme, il sera indispensable de réussir à définir un espace de mobilité acceptable et concerté. 												
<p>LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A noter que cette démarche permet de répondre aux problématiques de glissement de berges nécessitant une gestion rapide. Le SMGA en parallèle dans le cadre de son PPG souhaite mener un travail sur l'espace de mobilité concerté, afin d'adopter une stratégie globale de gestion du risqué mobilité. - Difficulté à fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un espace de mobilité acceptable commun. - Quid du régime d'aides relatif à la mobilité latérale, en cas de protection de berges ou en cas d'acceptation assumée de l'érosion ? - Le périmètre de l'étude est susceptible d'évoluer suite à une crue morphogène. 												
<p>ECHÉANCIER PREVISIONNEL :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">●</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2023		2024		S1	S2	S1	S2		●		
2023		2024										
S1	S2	S1	S2									
	●											
<p>MISE EN ŒUVRE : régie</p>												
<p>PARTENAIRES : propriétaires riverains, chambres d'agriculture, communes, AEAG, SMEAG, Etat, CD31 et CD65, Région, ...</p>												
<p>COÛT DE L'ACTION : synthèse réalisée en régie (compris dans le coût de l'action 0.1)</p>												
<p>INDICATEUR(S) DE SUIVI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport du diagnostic. - Nombre de sites gérés. 												
<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du risque, actions de communication, acquisitions foncières (réalisées dans le cadre du PPR, définition d'un espace de mobilité acceptable dans le cadre du plan de gestion hydromorphologique. - L'action « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH (mobilité latérale, transport solide) incluant amont et aval » qui sera inscrite dans le futur PPG. 												

AXE 1	FICHE ACTION 1.13 Etudes des inondations récurrentes sur la commune de Galié		
TYPE D’ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D’OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++	
TERRITOIRE CONCERNE : le bassin versant du Sarté.			
CONTEXTE : La commune de Galié est soumise à des inondations très récurrentes (au moins une fois par an), par divers phénomènes concomitants : crues du Sarté, remontée de nappes, résurgences, débordement du Sarté, de la Garonne (moins fréquent), dysfonctionnement du pluvial. Ces inondations impactent des habitations, une entreprise, la voirie, etc.			
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la/les cause(s) des inondations sur la commune de Galié, ciblant les problématiques du Sarté sur la commune de Galié, et les potentiels axes d’améliorations pour réduire la fréquence des inondations. 			
DESCRIPTIF DE L’ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Cette étude sera réalisée en régie et/ou avec l’appui d’un stagiaire. - La première étape sera de continuer le recensement et l’analyse des informations sur les crues connues, évaluations des impacts, description des phénomènes, identification des dysfonctionnements, récupération et/ou acquisition de données de pluies, données sur le niveau des nappes, études existantes etc. - Ensuite sera menée une analyse hydraulique sur le Sarté qui s’appuiera sur les levés topographiques réalisées en 2022. Cette analyse permettra d’identifier les causes des inondations, les points noirs et ainsi de définir une stratégie de gestion. Cette analyse pourra aussi s’appuyer sur l’analyse de vulnérabilité menée sur la Garonne de Chaum à Luscan (action 1.10) où les inondations de la Garonne sont ciblées. - Définition de travaux coordonnés de réduction du risque inondations au stade avant-projet (AVP). Ces travaux pourront être de diverses natures : mise en place de protections individuelles, création de zones d’expansion de crues en amont, amélioration du fonctionnement du pluvial, amélioration du fonctionnement des fossés, amélioration des modalités d’entretien du ruisseau, etc. - Réunion de concertation et de sensibilisation des riverains en lien avec la commission PIGMA (commission communale sur le risque inondation composée de riverains). - Ventiler les interventions par maîtres d’ouvrages. 			
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d’un diagnostic. - Dédire des orientations d’aménagement pour améliorer la résilience du territoire. - Amélioration de la connaissance. 			
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L’ATTEINTE DE L’OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les mécanismes en jeu. - Disposer des levés topographiques. - Disposer de la connaissance des pluies, évaluer les débits, récupérer des données piézométriques. 			
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : <ul style="list-style-type: none"> - Incertitudes liées au fait que c’est un bassin versant karstique, très délicat de prendre en compte l’arrivée par les résurgences. - Difficultés à traiter les inondations de nappes dont les connaissances sur les niveaux sont insuffisantes. 			

ECHEANCIER PREVISIONNEL :															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2023		2024		S1	S2	S1	S2	●	●		
2023		2024													
S1	S2	S1	S2												
●	●														
MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire															
PARTENAIRES : SPC GTL, Etat, commune, riverains, PIGMA, BRGM, etc.															
COÛT DE L'ACTION : réalisée en régie (coût compris dans l'action 0.1)															
INDICATEUR(S) DE SUIVI :															
<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'étude - Programme de travaux proposé 															
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :															
<ul style="list-style-type: none"> - Etude de la vulnérabilité inondation par la Garonne – de Chaum à Luscan. 															

AXE 1	FICHE ACTION 1.14 Synthèse des connaissances du risque torrentiel sur la commune d'Oô par la Neste d'Oô														
TYPE D'ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +													
TERRITOIRE CONCERNE : la commune d'Oô.															
CONTEXTE : Le village d'Oô est soumis au risque torrentiel par la Neste d'Oô et par le Gouaux, avec des inondations relativement fréquentes par la Neste d'Oô touchant des habitations, une voirie communale, une pisciculture (<10 ans). Un des facteurs aggravant (pour les crues fréquentes) est la présence d'un seuil dans la traversée du village qui favorise l'engravement du lit mineur.															
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs études ont été réalisées sur la Neste d'Oô, l'objectif est donc d'en faire une synthèse en mettant à jour la connaissance - Validation de scénarios de crues à prendre en considération. 															
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état de l'art des connaissances : de nombreuses études existent (hydraulique, hydrologique, transport solide, étude de vulnérabilité, etc.). - Problématique du seuil : entamer des discussions avec le propriétaire et les riverains pour le déplacer et en profiter pour assurer la mise en conformité sur le volet continuité écologique, sédimentaire et piscicole (dans le cadre du PPG des cours d'eau). - Action à mener en partenariat avec le STEPRIM 															
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance. 															
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Récupérer l'ensemble des études et des données sources. - Evaluation de scénarios de crues, surtout concernant le Gouaux, pour lequel on dispose de moins de connaissances. 															
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés concernant l'évaluation du transport solide. - L'établissement de scénarios est complexe du fait du manque de connaissances de l'hydrologie (mauvaise connaissance des pluies, pas de mesure des débits en crue, etc.). - A envisager la mise en place d'un enregistreur à la place du contacteur 															
ECHEANCIER PREVISIONNEL : <table border="1" data-bbox="695 1653 898 1805" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </tbody> </table>				2023		2024		S1	S2	S1	S2				●
2023		2024													
S1	S2	S1	S2												
			●												
MISE EN ŒUVRE : régie															
PARTENAIRES : SPC GTL, Etat, commune, riverains, STEPRIM, etc.															

COÛT DE L'ACTION : synthèse réalisée en régie (coût compris dans l'action 0.1)

INDICATEUR(S) DE SUIVI :

- Rapport de synthèse

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :

- Fiche relative aux systèmes d'alerte locaux.

**AXE 2 – SURVEILLANCE,
PREVISION DES CRUES ET
DES INONDATIONS**

AXE 2	FICHE ACTION 2.1 Développement du système d'alerte local de crues du bassin versant de l'Ourse		
TYPE D'ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +++	
TERRITOIRE CONCERNE : le bassin versant de l'Ourse.			
CONTEXTE : L'équipement du bassin versant de l'Ourse en stations de mesures (au nombre de 7) s'est structuré via la démarche conjointe de la Communauté des Communes Neste Barousse (CCNB) et de l'Etat. Ce système est identifié comme systèmes d'alerte local (SDAL) dans le Règlement d'information sur les Crues actuel de l'Etat (cf. Vigicrues). Il est composé de 4 stations de mesures de hauteur (+échelles limnimétriques) ainsi que de 3 pluviomètres. Depuis 2022, le SMGA a engagé la reprise de la maîtrise d'ouvrage du SDAL de l'Ourse et finalise sa mise en place. La maintenance du SDAL est assuré par la société OGOXE. Le SDAL est référencé dans le schéma directeur de prévision du bassin Adour-Garonne et le RIC du SPC GTL.			
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Conforter un outil d'alerte à l'échelle du bassin versant de l'Ourse, en lien avec le réseau de mesure existant et les prévisions météorologiques. - Rendre le système d'alerte opérationnel - Développer la connaissance des débits et des phénomènes de crues. 			
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins et du contenu de la prestation qui doit être externalisée à OGOXE pour rendre opérationnel le système (développement d'un modèle de prévision). - Récupération de données nécessaires à l'amélioration du système (pluies, thermie, données sur des crues passées, etc.), analyse de ces données. - Appropriation de l'outil par les agents du SMGA. - Formation des élus à l'outil. - Adaptation des PCS des communes de Loures-Barousse, Izaourt, Créchet, Sacoué, Gembrie, Ferrère et Sost en conséquence (mise en place de cotes d'alertes, adaptation de la gestion de crise, etc.) - Amélioration du modèle de prévision en fonction des crues. - Réalisation de jaugeages pour réaliser des courbes de tarage. 			
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance. - Disposer d'un outil opérationnel d'alerte à l'échelle du bassin versant de l'Ourse. 			
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Transfert administratif du SDAL. - Bien identifier les partenariats mobilisables. - Implication des élus. 			
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : <ul style="list-style-type: none"> - Rendre opérationnel le SDAL pour la gestion de crise à l'échelle communale. - Difficulté pour le développement du modèle de prévision du fait du manque de connaissance sur le territoire. 			

ECHEANCIER PREVISIONNEL :														
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>●</td> <td>●</td> <td>●</td> <td>●</td> </tr> </tbody> </table>			2023		2024		S1	S2	S1	S2	●	●	●	●
2023		2024												
S1	S2	S1	S2											
●	●	●	●											
MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire														
PARTENAIRES : METEO France, SPC GTL, OGOXE, Communes, Communauté de Communes, ...														
COÛT DE L'ACTION : 30 000 € TTC														
PLAN DE FINANCEMENT :														
Financiers	Taux	Montant (TTC)												
Etat (FPNRM)	50%	15 000 €												
AEAG														
Région Occitanie														
CD31														
CD65														
SMGA	50%	15 000 €												
INDICATEUR(S) DE SUIVI :														
<ul style="list-style-type: none"> - Système d'alerte opérationnel sur les hauteurs - Bon fonctionnement du modèle de prévision mis en place - Nombre d'élus inscrits à l'application - Nombre de PCS mis à jour - Implication du territoire 														
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :														
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du risque, actions de communication. 														

AXE 2	FICHE ACTION 2.2 Audit des systèmes d’alerte locaux de crues existants sur des bassins versants à enjeux		
TYPE D’ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D’OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +	
TERRITOIRE CONCERNE : les bassins versants de la Pique et de la Garonne Amont (en lien avec les études de vulnérabilité et hydrologiques à mener).			
CONTEXTE : L’équipement du bassin versant de la Garonne amont et de la Pique en stations de mesures s’est structuré partiellement, via plusieurs démarches de : <ul style="list-style-type: none"> - La Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises, en partenariat avec le Val d’Aran (ARANTEC) et l’Etat. - La ville de Bagnères-de-Luchon en partenariat avec PREDICT Services. - La commune d’Oô, en partenariat avec l’Etat et OGOXE. Ces systèmes d’alerte locaux (SDAL) ne sont pas intégrés au règlement d’information sur les crues de l’Etat. Leur suivi et leur modalité de fonctionnement sont inégaux.			
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Conforter un diagnostic de ces outils d’alerte à l’échelle des bassins versant concernés, au regard des besoins exprimés, en lien avec le réseau de mesures existant et les prévisions météorologiques. - Développer la connaissance des débits et des phénomènes de crues. 			
DESCRIPTIF DE L’ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Explorer l’opportunité de développer à minima des partenariats avec les gestionnaires des systèmes d’alerte mis en place, de manière à intégrer les mesures supplémentaires disponibles au regard du volet opérationnel de la gestion de crise et de l’alerte. - Développer un partenariat et/ou conventions d’échange de données avec le SPC GTL, Météo-France, EDF ainsi que l’ensemble des autres gestionnaires et maîtres d’ouvrage des différents systèmes du territoire (PREDICT-Services, Mairie de Bagnères-de-Luchon, Arantec, CCPHG, Mairie de Oô, OGOXE). - Réaliser un audit du fonctionnement du SDAL Riskhydro, afin d’identifier, les points d’améliorations à apporter pour envisager l’opportunité de l’intégration au RIC, mais aussi de déterminer les possibilités de développer des modèles de prévisions pour la Garonne en amont de Saint-Béat. - Réaliser un audit du système d’alerte d’Oô et étudier les possibilités de mise en place d’un enregistreur visant au développement d’un modèle de prévision à termes. 			
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance. - Disposer à terme d’un outil opérationnel d’alerte à l’échelle des bassins versants de la Pique et de la Garonne Amont. 			
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L’ATTEINTE DE L’OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de partenariat avec les gestionnaires SDAL. - Mise en place de conventions d’échanges de données avec le SPC et Météo-France - Pour la mise en œuvre de modèle de prévision, il sera nécessaire d’acquérir des données pluviométriques. 			
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité contractuelle des maîtres d’ouvrage. 			

ECHEANCIER PREVISIONNEL :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>●</td> <td>●</td> <td>●</td> <td>●</td> </tr> </tbody> </table>				2023		2024		S1	S2	S1	S2	●	●	●	●
2023		2024														
S1	S2	S1	S2													
●	●	●	●													
MISE EN ŒUVRE : régie																
PARTENAIRES : Communes, SPC GTL, OGOXE, ARANTEC, SMEAG et Val d’Aran, Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaise, ...																
COÛT DE L’ACTION : audit réalisé en régie (coût compris dans l’action 0.1)																
INDICATEUR(S) DE SUIVI : <ul style="list-style-type: none"> - Rapport du diagnostic - Nombre de systèmes intégrés - Coordination réalisée sur le territoire SMGA - Partenariats et/ou conventions en place 																
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du risque, actions de communication, études à mener. 																

AXE 2	FICHE ACTION 2.3 Audit pour l'amélioration de la prévision de crue à l'aval de la confluence Neste-Garonne	
TYPE D'ACTION : étude, acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++
TERRITOIRE CONCERNE : Bassin versant de la Garonne moyenne en lien avec les études de protection pour des systèmes d'endiguement et des études de vulnérabilité et hydrologiques à mener (axe Gourdan-Polignan/Montréjeau et aval).		
CONTEXTE : La prévision de crues sur l'aval de la confluence avec la Neste s'avère complexe en raison des limites actuelles du système de prévision en place géré par l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> • Stations éloignées sur la Neste (Arreau-Louron et Arreau-Aure). • 3 stations à coupler en plus des apports intermédiaires (dont l'Ourse). • Pas de stations prévision « Etat » actuelle ou prévues à court terme sur ce tronçon Garonne moyenne (station la plus proche située à Valentine mais uniquement d'observation, sans crue de référence affichée). • Incertitude sur les débits de Chaum (hautes eaux non fiables). Les enjeux existants sur la Garonne moyenne, ainsi que la gestion potentielle de systèmes d'endiguements nécessiteront une prévision fiable sur ce secteur.		
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Mener un audit pour l'amélioration de la prévision de crue sur la Garonne moyenne pouvant déboucher à termes sur : <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'équipement(s) hydrométrique(s) complémentaire(s), • La mise en place de modalités pour l'évaluation des débits de crues. - Développer la connaissance des débits et des phénomènes de crues. - S'inscrire dans le cadre de la réflexion menée sur ce tronçon surveillé par l'Etat, avec l'évolution – ou pas – de la station de La Valentine en station de prévision qui dépendra de l'issue du travail en cours sur les niveaux de service demandé par le SCHAPI. 		
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Identification des structures ressources disposant de données (Météo France, SPC GTL, Pays des Nestes, EDF, maître d'ouvrage d'anciennes études menées sur le territoire, etc.). - Récupération de données (pluie, hauteurs d'eau, débits, diverses études, etc.) - Réalisation en régie avec la mise en place de conventions d'échanges de données avec le SPC GTL et le Pays des Neste d'un audit des données disponibles, afin d'identifier les besoins en termes d'amélioration de la connaissance de l'hydrologie. Cette synthèse sera complémentaire à celle réalisée dans l'action 1.7 étude hydrologique de la Garonne. - Contribution des services de l'Etat SPC GTL, dans le cadre de leur mission : jaugeages avec potentielle amélioration de la courbe de tarage de la station de Chaum (tributaire des épisodes de crues), développement de prévisions à Valentine si ce scénario est retenu, ... - Etablissement de scénarios de crues partagés (par occurrence et par type de phénomènes) pour la réalisation des études hydrauliques futures (Projet de protection de Gourdan-Polignan, PPR, ...) et pour l'amélioration de la prévision. - Identifier le besoin de stations complémentaires, étudier l'opportunité et la possibilité de faire à minima de la prévision sur la station de Valentine et/ou un autre point identifié : synthèse des connaissances et identification des besoins avec l'Etat (SPC GTL) partenaire dans l'optique de l'amélioration de la prévision de crues 		

<p>GAIN(S) ATTENDU(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance. - Amélioration de la prévision des crues. - Mise en œuvre de la gestion du futur système d'endiguement de Gourdan-Polignan 												
<p>PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de partenariat avec le SPC GTL et PETR Neste. - Réaffirmation de l'intérêt de partenaires identifiés : SNCF, ENEDIS, ... 												
<p>LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps d'acquisition de connaissance et de calage incompressible dans le cas d'une nouvelle installation de sites de mesure. - Possibilité ou non de l'Etat de développer la connaissance des débits. 												
<p>ECHEANCIER PREVISIONNEL :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </tbody> </table>	2023		2024		S1	S2	S1	S2	●	●	●	●
2023		2024										
S1	S2	S1	S2									
●	●	●	●									
<p>MISE EN ŒUVRE : régie SMGA avec comme partenaires privilégiés le SPC GTL et PETR des Nestes</p>												
<p>PARTENAIRES : SPC GTL, PETR Neste, Communes, EDF, SNCF, ...</p>												
<p>COÛT DE L'ACTION : une partie en régie (coût compris dans l'action 0.1)</p>												
<p>INDICATEUR(S) DE SUIVI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'étude. 												
<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du risque, gestion de crise-alerte, étude hydrologique de la Garonne. - Étude de vulnérabilité en aval de la confluence Neste - Etude du Projet de protection de Gourdan-Polignan par un système d'endiguement - PAPI des Nestes et étude d'amélioration de la prévision sur la Neste d'Aure aval 												

AXE 3 – ALERTE ET GESTION DE CRISE

AXE 3	FICHE ACTION 3.1 Appui et conseil à l'élaboration et la mise en œuvre des PCS et des Plans Intercommunaux de Sauvegarde opérationnels, élaboration des DICRIM	 Syndicat Mixte Garonne Amont EM API
TYPE D'ACTION : animation	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++
TERRITOIRE CONCERNE : l'ensemble des communes du territoire et l'ensemble des intercommunalités.		
<p>CONTEXTE :</p> <p>Afin de gérer la crise l'ensemble des communes du territoire doivent posséder un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) opérationnel à jour et disposer d'un DICRIM (communiqué aux administrés). Au-delà du fait que certaines communes soumises à l'aléa inondation ne disposent pas de PCS, le retour d'expérience montre que les communes ne se sont pas toujours bien approprié cet outil ou qu'il n'est pas opérationnel. De même le retour d'expérience montre un manque de lien entre les prévisions de hauteurs, l'alerte et le déclenchement du PCS.</p> <p>Aussi, les inondations sont souvent des phénomènes touchant plusieurs communes. Il a pu être constaté par le passé des problèmes de coordination lors de la gestion de la crise. La Loi « Matras » rend obligatoire les Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) depuis le 25 Novembre 2021.</p>		
<p>OBJECTIF(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place à termes des DICRIM adaptés et des PCS opérationnels sur l'ensemble des communes du territoires concernées par le risque inondation. - Mise en place de PICS par les intercommunalités. L'objectif de ce plan est d'assurer la gestion des crises à tous les échelons territoriaux, d'organiser la coordination de la solidarité intercommunale, de mutualiser les moyens nécessaires à la gestion de la crise ainsi que l'appui et l'accompagnement de l'intercommunalité dans la réponse opérationnelle face aux événements (tous risques confondus). 		
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des communes concernées par le risque inondations par débordement des cours d'eau dans la mise à jour de leur PCS sur le volet prévision, alerte et gestion de crise. Le syndicat mettra à disposition des communes les connaissances en matière de connaissances de l'aléa, et aidera à prendre en compte le volet prévision pour le déclenchement des différentes étapes du PCS. Ce travail devra être réalisé avec les communes concernées et les services de l'Etat (SIDPC), le SDIS, le SPC GTL, etc. Par exemple, pour les communes situées sur la Garonne, cela passe par une mise en lien entre des hauteurs d'eau d'une station hydrométrique en amont et le déclenchement de certaines actions du PCS. Pour les communes sans station hydrométrique en amont, il est envisagé d'utiliser si possible les dispositifs APIC et Vigi-Flash et des observations de terrains pour définir des critères de déclenchement du PCS. En complément ou à défaut, la vigilance météorologique servira de base. - Sont identifiées comme prioritaire les communes pour lesquels des difficultés ont été rencontrées lors d'événements passés pour le déploiement de leur PCS et les communes volontaires (Antignac, Barbazan, Ponlat-Taillebourg, Izaourt, etc.). - Ce travail sera réalisé en collaboration avec STEPRIM pour le périmètre de CCPHG. - S'assurer de la diffusion régulière des DICRIM auprès des administrés ainsi que des nouveaux arrivants dans les villages. - Planification d'une réunion par Communauté de Communes en collaboration avec les services de l'Etat pour présenter les PICS et inciter à leur mise en place. 		

<p>GAIN(S) ATTENDU(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la gestion de crise. - Amélioration de la connaissance des processus des inondations 												
<p>PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le volet inondation, il est important de disposer d'une prévision fiable pour pouvoir déclencher son PCS, d'avoir une bonne connaissance des outils de prévisions et d'alerte. - Il est essentiel que les communes et les Communautés de communes s'emparent du sujet. 												
<p>LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépendant de la prévision et de l'implication des acteurs locaux. 												
<p>ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </tbody> </table>	2023		2024		S1	S2	S1	S2	●	●	●	●
2023		2024										
S1	S2	S1	S2									
●	●	●	●									
<p>MISE EN ŒUVRE : régie</p>												
<p>PARTENAIRES : Communes, CCPGH, 5C, CCNB, CCCGS, Sous-préfectures, SPC GTL, Météo France, Predict Services, OGOXE, etc.</p>												
<p>COÛT DE L'ACTION : action réalisée en régie (coût compris dans l'action 0.1)</p>												
<p>INDICATEUR(S) DE SUIVI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de documents réalisés et/ou mis à jour. - Nombre de communes et intercommunalité accompagnées. - Nombre de PICS amorcés. 												
<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiches relatives aux systèmes d'alertes locaux et celles relatives à l'amélioration de la connaissance du risque. 												

AXE 3	FICHE ACTION 3.2 Participation au développement de plans de mise en sécurité et de retour à la normale : gestion post crue, urgence impérieuse et urgence	 Syndicat Mixte Garonne Amont EM API
TYPE D'ACTION : animation	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++
TERRITOIRE CONCERNE : L'ensemble du territoire du SMGA (en lien avec les gestionnaires, maires et l'Etat).		
CONTEXTE : L'organisation de la gestion post-crise sur le territoire pose des problèmes de coordination et de méthodes : connaissances des procédures d'interventions post-crue, régimes d'aides, démarches administratives, etc. Après une crue débordante, il est souvent observé des dommages causés aux enjeux anthropiques. Il arrive alors qu'après la crue des actions (d'urgence) soient menées pour restaurer les enjeux ou mieux se protéger. Certaines pratiques réalisées dans l'urgence doivent néanmoins être revues ultérieurement afin de préserver le fonctionnement naturel du cours d'eau (exemple : régaler ou évacuer les matériaux curés et stockés sur les berges sous forme de merlons). Cette action est en lien avec l'action qui sera menée dans le PPG Garonne Amont concernant la réalisation d'un guide des réflexes post-crués. Afin d'éviter les mauvais réflexes, il est prévu dans le cadre du PPG de définir la gestion sédimentaire lors des crues et en post-crue (identification des règles de réalisation de curages d'urgence indispensables pour la sécurité des biens et des personnes, identification du devenir des matériaux, identification des points et modalités de réinjections, etc.). Ce travail sera réalisé dans le cadre de l'action « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH (mobilité latérale, transport solide) incluant amont et aval » Par ailleurs, l'expérience acquise, notamment lors des événements de crise, permet d'alimenter le processus d'amélioration itérative des documents cadres de gestion de crise. Le SMGA est un acteur important du processus de préparation à la crise et de gestion post-crués.		
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux gestionnaires de pouvoir intervenir dans un cadre identifié en urgence impérieuse et urgence pour la mise en sécurité des personnes et des biens. - Développer la connaissance des impacts, la vulnérabilité des axes de transports, aider à la fiabilisation et coordination des solutions alternatives. - Participer au processus d'amélioration continu des plans et documents en vigueur (PCS, ORSEC, DDRM31 et DDRM65, ...). - Sensibiliser sur les bonnes pratiques suite à une crue pour éviter les mauvais comportements « réflexes ». 		
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Créer un partenariat avec les gestionnaires de voirie (DirSO et Conseils Départementaux principalement) pour améliorer la gestion de crise : identifier les axes vulnérables au risque inondation et mobilité, arrêt de la circulation en cas de vigilance météo, amélioration des déviations interdépartementales pour fiabiliser la continuité du trafic. - Créer des partenariats pour les acteurs de la gestion de crises SDIS, référents départementaux Inondations, Sécurité civile, etc. - Participer aux RETEX organisés par la préfecture. - Sensibiliser, communiquer auprès des élus sur la procédure d'urgence impérieuse, d'urgence et post-crués. - Faire connaître et proposer un appui sur les procédures réglementaires existantes. - Faire connaître et proposer un appui sur les procédures d'indemnisation existantes : CATNAT, biens assurables, biens non assurables. 		

- A partir des retours d'expériences, identifier les pratiques indésirables post-crues, puis rédiger en conséquence un guide synthétisant les réflexes post-crues à adopter et les pratiques indésirables à éviter et en rappelant le fonctionnement de l'hydrosystème et les risques associés (action prévue dans le futur PPG). Ce guide sera diffusé auprès des élus et riverains. Une réunion publique pourra également être menée.

GAIN(S) ATTENDU(S) :

- Une meilleure compréhension du fonctionnement des rivières.
- Une meilleure stratégie pour la protection des enjeux par la diminution des pratiques indésirables.
- Amélioration du processus de préparation à la crise
- Amélioration de la gestion post-crue, d'urgence et/ou d'urgence impérieuse.

PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :

- Partenariat et intégration du SMGA à la préparation des crises.
- Bien identifier les partenariats mobilisables.

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :

- Selon l'implication des partenaires.

ECHÉANCIER PREVISIONNEL :

2023		2024	
S1	S2	S1	S2
●	●	●	●

MISE EN ŒUVRE : régie

PARTENAIRES : Communes, EPCI, DIRSO, CD31 et CD65, SDIS Préfecture, ...

COÛT DE L'ACTION : action réalisée en régie (coût compris dans l'action 0.1)

INDICATEUR(S) DE SUIVI :

- Nombre de réunions tenues
- Guide réalisé
- Nombre d'interventions

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :

- Connaissance du risque, gestion de crise, P(I)CS, DDRM.
- Systématiser les Retours d'Expérience (RetEx) des crues > Q10
- Action du PPG « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH (mobilité latérale, transport solide) incluant amont et aval », afin de définir les modalités de gestion des sédiments en crue et en post-crue.



**AXE 4 – PRISE EN COMPTE
DU RISQUE INONDATION
DANS L'URBANISME**

AXE 4	FICHE ACTION 4.1 Elaboration de nouveau PPRI		 Syndicat Mixte Garonne Amont EM API
TYPE D’ACTION : aménagement du territoire	MAITRE(S) D’OUVRAGE : Etat	PRIORITE : +++	
TERRITOIRE CONCERNE : Secteur de l’axe Garonne, en complément des PPR existants.			
CONTEXTE : Valant servitude d’utilité publique en matière d’occupation et d’utilisation des sols, les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) constituent un outil réglementaire majeur de prévention contre les risques naturels d’inondation Le territoire Garonne Amont est globalement bien couvert en PPRN ; toutefois, certains secteurs sont très exposés et vulnérables aux inondations mais ne disposent pas de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). La connaissance du risque, issue principalement des Cartes Informatives des Zones Inondables (CIZI), et sa bonne prise en compte dans le droit des sols s’avèrent parfois insuffisantes : les PPRI restent des documents structurants à la fois pour la connaissance du risque et l’amélioration de sa prise en compte dans l’aménagement du territoire sur le volet droit de l’urbanisme, et à ce titre demeurent essentiels. Par ailleurs, l’existence de PPR prescrits ou approuvés sont indispensables pour pouvoir bénéficier de certaines mesures du fonds Barnier.			
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre par prescription, étude puis approbation de démarches PPRI sur les zones du territoire prioritaires identifiées, dans une logique de co-construction avec les acteurs du territoire et le public. 			
DESCRIPTIF DE L’ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la démarche en cours (PPRN prescrit le 19 mai 2019) sur le bassin de risques Garonne Saint-Gaudinoise Moyenne (16 communes, de Gourdan-Polignan/Montréjeau à Labarthe-Inard) : approbation visée fin 2023, notamment après élaboration du zonage règlementaire, du règlement, consultation des acteurs du territoire et enquête publique - Démarrage de démarches sur les bassins de risques Garonne Saint-Gaudinoise Amont (9 communes, de Fronsac à Seilhan) et Garonne Saint-Gaudinoise Aval (12 communes de Montespan à Martres-Tolosane/Mauran) : <ul style="list-style-type: none"> o Travail sur le recensement de connaissances sur les inondations o Étude de caractérisation de l’hydrologie et des aléas (notamment par modélisation hydraulique), principalement pour la crue de référence mais également, à titre informatif, pour des crues plus fréquentes ; prise compte du nouveau cadre méthodologique défini par le décret dit « PPRI » consolidé et son arrêté d’application du 5 juillet 2019 o Association des acteurs du territoire, en particulier le SMGA, les communes et EPCI concernés, à ces études et au recensement préalable des connaissances o Avancement visé : prescription en 2023 et validation des aléas en 2024 ; démarche à poursuivre dans le cadre du PAPI complet - 			
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance du risque inondation : en particulier, développement d’une modélisation potentiellement réutilisable dans le futur (logiciel Telemac recommandé) - Prise en compte du risque inondation dans l’urbanisme. - 			

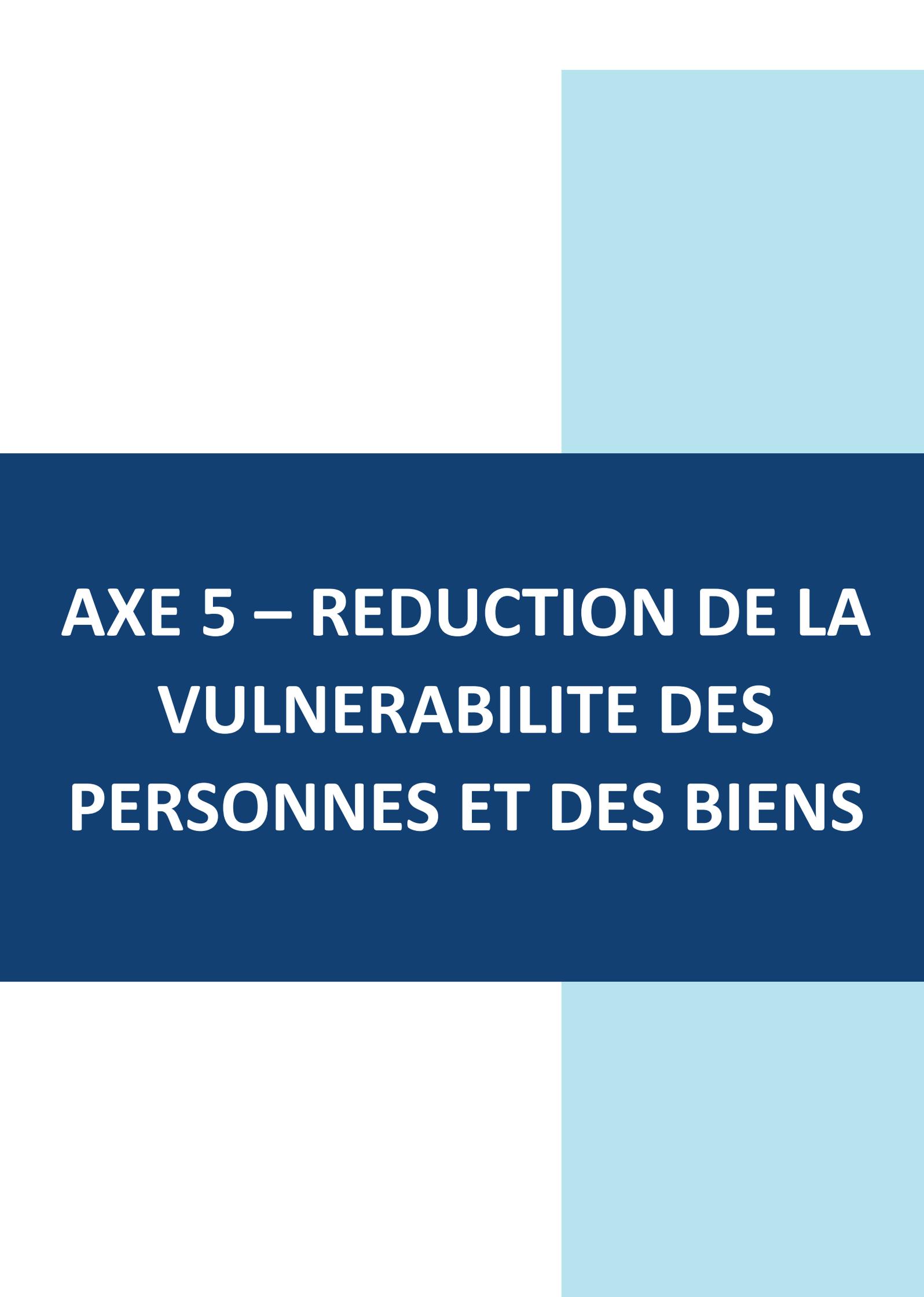
<p>PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmation par l'Etat. - Coordination départements 31 et 65 sur certains secteurs. - Caractérisation des débits de crues pour mener les études 												
<p>LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de certains affluents (petits torrents), des phénomènes de nappes, ruissellement ou de certains phénomènes de résurgences. - Déficit de prise en compte de la fréquence des phénomènes, des crues courantes 												
<p>ECHEANCIER PREVISIONNEL :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </tbody> </table>	2023		2024		S1	S2	S1	S2	●	●	●	●
2023		2024										
S1	S2	S1	S2									
●	●	●	●									
<p>MISE EN OEUVRE : Etat, participation du SMGA à la démarche (lien avec le territoire), aux côtés des autres acteurs du territoire</p>												
<p>PARTENAIRES : Etat, communes, bureau étude, porteur SCOT, EPCI (PLUI)</p>												
<p>COÛT DE L'ACTION : crédits budgétaires de l'Etat</p>												
<p>INDICATEUR(S) DE SUIVI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de PPRI prescrits et élaborés. 												
<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes de vulnérabilité globales, études hydrologiques, démarche PAPI (taux de subvention adossé à l'existence et statut PPR). 												

AXE 4	FICHE ACTION 4.2 Développer les liens entre risque inondation et urbanisme et les intégrer dans les documents d'urbanisme		
TYPE D'ACTION : aménagement du territoire	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++	
TERRITOIRE CONCERNE : l'ensemble du territoire du SMGA (bassin versant Garonne Amont).			
<p>CONTEXTE :</p> <p>Aujourd'hui le risque inondation est pris en compte de façon disparate sur les territoires en fonction des communes. L'existence d'un PPR, ou de la CIZI peut constituer une base mais elle n'est pas disponible partout, notamment pour les affluents de la Garonne. Dans le cadre de la planification, le SMGA a un rôle central de développer le partenariat avec les EPCI et le PETR pour que le SMGA soit intégré dans les réflexions concernant le risque inondations et le volet rivières.</p> <p>Il s'agit d'ancrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme dans le cadre de mise en place de nouveaux PPR et des démarches PAPI et STEPRIM, avec un important travail sur la vulnérabilité et connaissance du risque, en complément du porter à connaissance réalisé par l'Etat.</p> <p>2 démarches PLUI sont en cours sur 2 des 4 EPCI du territoire (5C et CCNB), réflexion en cours sur les 2 autres.</p> <p>SCOT en cours sur la partie 65 du territoire, approuvé sur le secteur 31. Démarche PNR en cours sur le territoire.</p>			
<p>OBJECTIF(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'intégration du risque dans les outils réglementaires de planification de l'urbanisme par le développement de liens entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire et les gestionnaires du risque inondation via des formations. - Améliorer la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme, en lien avec le porter à connaissance, notamment sur le volet des inondations fréquentes - Synthétiser les connaissances disponibles à l'échelle du territoire du SMGA, par bassin versant dans un rapport dédié. 			
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ancrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme via quelques sessions de formation à destination des élus, des acteurs socio-économiques, des instructeurs (afin de faire émerger des réflexions de type plans de continuité d'activité notamment). - Mettre à jour les documents d'urbanismes en fonction de l'amélioration de la connaissance du risque. Bien identifier des zones d'expansion de crues dans les SCOT, PLUI. - Compiler l'ensemble des données nouvelles existantes (portés à connaissance, étude BRGM...) sur les risques inondation et glissement de berges (en lien avec les espaces de mobilité). Les études de vulnérabilité menées et leurs résultats pourront être exploités. - Proposer un rapport de synthèse qui pourra être utilisé lors des révisions des documents cadre d'urbanisme et d'aménagement (PLUI, SDAGE, SAGE, SCOT, PGRI, ...). - Alimenter et mettre à jour ces connaissances via les retours d'expériences produits. 			
<p>GAIN(S) ATTENDU(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme. - Meilleure connaissance de la vulnérabilité : inondations fréquentes, phénomènes connexes, non pris en compte dans le PPRI/CIZI ou non explicites. 			
<p>PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien avec les PPR des autres domaines et le risque en montagne notamment (STEPRIM). - Réaffirmation de l'intérêt de partenaires identifiés : SMEAG, Pays, Communautés de Communes, ... 			

<p>LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délai de mise en œuvre. - Procédure de révision des documents d'urbanisme. 												
<p>ECHEANCIER PREVISIONNEL :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </tbody> </table>	2023		2024		S1	S2	S1	S2	●	●	●	●
2023		2024										
S1	S2	S1	S2									
●	●	●	●									
<p>MISE EN ŒUVRE : régie</p>												
<p>PARTENAIRES : Etat, Pays, Communautés de Communes, Communes, SMEAG, etc.</p>												
<p>COÛT DE L'ACTION : réalisée en régie (coût compris dans l'action 0.1)</p>												
<p>INDICATEUR(S) DE SUIVI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions tenues avec les services institutionnels et élus, de formations réalisées - Nombre d'avis remis sur les documents de planification ou cadre - 1^{ère} version du rapport de synthèse 												
<p>LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du risque, aménagement, urbanisme. - Mise en place de retours d'expérience 												

AXE 4	FICHE ACTION 4.3 Mettre en œuvre un appui aux avis d'urbanisme sur le volet risque inondation															
TYPE D'ACTION : animation	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA		PRIORITE : +													
TERRITOIRE CONCERNE : L'ensemble du territoire du SMGA (bassin versant Garonne Amont), en priorisant les liens avec les services instructeurs. Approche différenciée selon secteurs avec PPR existants ou non.																
CONTEXTE : Certains secteurs sont très vulnérables aux inondations mais ne disposent pas de PPRI. Par ailleurs, il existe des disparités en termes de sensibilisation et d'information du grand public et des instructeurs sur les risques. Améliorer la connaissance du risque et sa prise en compte dans l'aménagement du territoire sur le volet droit de l'urbanisme sont essentiels. A ce titre, la connaissance du SMGA sur les phénomènes peut apporter un plus à la fois aux instructeurs, aux aménageurs et aux maîtres d'ouvrage pour mieux adapter ou implanter les projets. Le SMGA est très régulièrement sollicité pour transmettre son avis aux EPCI, communes, services instructeurs d'urbanisme lors du dépôt de demande de réponse ou l'instruction concernant des projets structurants (STEP, voie SNCF Montréjeau-Luchon, PLUI, PNR, ICPE, zone d'activité, projet de déchetterie, ...)																
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prise en compte du risque inondation sur le volet urbanisme. 																
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger des avis sur demandes à l'intention des collectivités : orientation sur les ressources techniques disponibles, préconisations par avis formalisé sur les projets - En lien avec l'action 4.2, diffuser l'information sur les zones inondables et accompagner les collectivités/Etat dans leur organisation interne pour instruire, avec possibilité d'appui technique en amont du projet, ou lors de l'instruction. 																
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme. 																
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Être identifié comme ressource, coordination 31/65 sur certains secteurs. 																
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de certains affluents (et petits torrents), des phénomènes de nappes, ruissellement ou de certains phénomènes de résurgences. 																
ECHÉANCIER PREVISIONNEL : <table border="1" data-bbox="694 1765 898 1908" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </tbody> </table>					2023		2024		S1	S2	S1	S2	●	●	●	●
2023		2024														
S1	S2	S1	S2													
●	●	●	●													
MISE EN ŒUVRE : SMGA																

PARTENAIRES : Etat, communes, bureau étude, porteur SCOT, EPCI (PLUI)
COÛT DE L'ACTION : réalisée en régie (coût compris dans l'action 0.1)
INDICATEUR(S) DE SUIVI : <ul style="list-style-type: none">- Connaissance de la possibilité d'appui technique par le réseau urbanisme- Nombre d'avis formulés
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS : <ul style="list-style-type: none">- Etudes de vulnérabilité globales, études hydrologiques, études PPR



**AXE 5 – REDUCTION DE LA
VULNERABILITE DES
PERSONNES ET DES BIENS**

AXE 5	FICHE ACTION 5.1 Diagnostics de réduction de la vulnérabilité individuelle à l'échelle du bâti : habitation, ERP, entreprise		 Syndicat Mixte G aronne Amont EM API													
TYPE D'ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++														
TERRITOIRE CONCERNE : <ul style="list-style-type: none"> - Quelques zones homogènes vulnérables situées sur le territoire Garonne Amont. - Secteurs potentiels pressentis : Saint-Béat-Lez - Galié - Miramont-de-Comminges – Ausson - Soueich - Ponlat-Taillebourg (secteur Garonne) – Barbazan ... 																
CONTEXTE : Certains secteurs sont très vulnérables aux inondations, sans solution de protection collective envisageable en termes d'analyse coûts/bénéfices. Les solutions individuelles de protection du bâti, de type batardeau ou autres, ont régulièrement progressé en termes de technicité et d'offre ces dernières années.																
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Faire réaliser des diagnostics de vulnérabilité individuelle. - Aider les différents acteurs à monter les dossiers de demandes de subvention. 																
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des réunions publiques dans les communes pré-identifiées pour présenter les protections individuelles, identifier les personnes intéressées et ainsi calibrer les besoins. - Rédaction d'un cahier des charges pour retenir un prestataire qui réalisera les diagnostics à l'habitation (à ce stade il est prévu une soixantaine de maisons, quelques bâtiments publics et quelques entreprises). - Apporter des éléments techniques sur la connaissance de l'aléa au bureau d'étude afin de les aider dans la réalisation des diagnostics. - Suivi des études des rendus des diagnostics. - Réalisation d'un Plan Familial de mise en Sécurité (PFMS, action prévue mais hors financement FPRNM) - Accompagnement des riverains dans les démarches administratives. - Identification de sites complémentaires via les études de vulnérabilité dont le diagnostic sera à inscrire dans le futur PAPI Complet. 																
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la vulnérabilité des biens existants. 																
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des dommages pour un nombre suffisant d'épisodes de crues sur ces secteurs. - Prévision fiable et délai suffisant pour mise en place des protections. 																
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : <ul style="list-style-type: none"> - L'idéal serait de disposer d'une qualification de différentes crues étudiées. - Les modélisations futures pourront apporter des réponses complémentaires. - Intérêt d'une approche exhaustive par secteur (commune entière, ou secteur homogène). 																
ECHEANCIER PREVISIONNEL : <table border="1" data-bbox="695 1839 898 1989" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					2023		2024		S1	S2	S1	S2	●	●	●	
2023		2024														
S1	S2	S1	S2													
●	●	●														

MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire		
PARTENAIRES : Etat, financeurs, SPC GTL, communes, les propriétaires riverains, bureau d'études		
COÛT DE L'ACTION : 69 000 € HT		
PLAN DE FINANCEMENT :		
Financiers	Taux	Montant (HT)
Etat (Fonds Barnier)	50%*	34 500 €
AEAG		
Région Occitanie	20%	13 800 €
CD31	10%	6 900 €
CD65		
SMGA	20%	13 800 €
<i>*taux à préciser en fonction des dispositions du FPRNM en vigueur</i>		
INDICATEUR(S) DE SUIVI :		
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de diagnostics réalisés. - Nombre de dossiers de demandes de subventions montés. 		
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :		
<ul style="list-style-type: none"> - Actions études de vulnérabilité globales, études hydrologiques, études PPR, prévision des crues et gestion de crise PCS. 		

AXE 5	FICHE ACTION 5.2 Travaux de réduction de la vulnérabilité individuelle - Habitat		 Syndicat Mixte Garonne Amont EM API													
TYPE D'ACTION : travaux	MAITRE(S) D'OUVRAGE : AMO en régie / particuliers (travaux)		PRIORITE : ++													
TERRITOIRE CONCERNE : <ul style="list-style-type: none"> - Ciblé sur l'habitat - Quelques zones homogènes vulnérables situées sur le territoire Garonne Amont et faisant pas l'objet de l'étude d'autres solutions de protection. - Secteurs potentiels pressentis : : Saint-Béat-Lez - Galié - Miramont-de-Comminges – Ausson – Soueich – Ponlat-Taillebourg (secteur Garonne) – Barbazan – Saint-Béat-Lez – Ausson – Miramont-de-Comminges – Soueich ... 																
CONTEXTE : Certains secteurs sont très vulnérables aux inondations, sans solution de protection collective envisageable en termes d'analyse coûts/bénéfices. Les solutions individuelles de protection du bâti, de type batardeau ou autres, ont régulièrement progressé en offre ces dernières années.																
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usage d'habitation (environ 20 prévues). - Proposer le suivi des travaux aux propriétaires 																
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de commandes groupées pour la mise en place de protection individuelles. - Mise en œuvre des protections. - Appui au montage des dossiers de demandes de subvention. - Aide à l'adaptation des PCS en conséquence 																
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la vulnérabilité des habitats vis-à-vis du risque inondation. 																
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic stabilisé et implication des propriétaires. - Prévision fiable et délai suffisant pour la mise en place des protections. 																
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : <ul style="list-style-type: none"> - Appui technique indispensable sur le volet technique bâtiment. - Pas toujours de solution techniquement possible. - Dépendant de la présence des personnes pour la mise en place des dispositifs. - Capacité financière des riverains selon le reste à charges. 																
ECHEANCIER PREVISIONNEL : <table border="1" data-bbox="694 1691 898 1843" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </tbody> </table>					2023		2024		S1	S2	S1	S2			●	●
2023		2024														
S1	S2	S1	S2													
		●	●													
MISE EN ŒUVRE : régie / particulier																
PARTENAIRES : Etat, propriétaires, financeurs, bureau étude																

COÛT DE L'ACTION : 72 000 € TTC (coût des travaux)		
PLAN DE FINANCEMENT :		
Financiers	Taux	Montant (TTC)
Etat (FPRNM)	80%*	57 600 €
AEAG		
Région Occitanie		
CD31		
CD65		
SMGA		
Particuliers	20%	14 400 €
<i>*taux à préciser en fonction des dispositions du FPRNM en vigueur</i>		
INDICATEUR(S) DE SUIVI :		
- Types et nombre de solutions individuelles mises en place.		
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :		
- Actions études de vulnérabilité globales, études hydrologiques, études PPR, prévision des crues et gestion de crise PCS.		

AXE 6 – RALENTISSEMENT DES ÉCOULEMENTS

AXE 6	FICHE ACTION 6.1 Etude de réduction de la vulnérabilité de la plaine luchonnaise par les inondations de la Pique et de l'Ône en lien avec les obstacles à l'expansion des crues	 Syndicat Mixte Garonne Amont EMAPI
TYPE D'ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++
TERRITOIRE CONCERNE : la Pique et l'Ône depuis les verrous amont jusqu'à la commune d'Antignac, bassin versant de la Pique amont.		
CONTEXTE : La plaine luchonnaise est soumise à un risque important d'inondation qui est accru par les apports sédimentaires, la crue de 2013 en est une bonne illustration. L'Ône et la Pique sont « endigués » (de façon plus ou moins continue) par des murs, merlons ce qui peut représenter un potentiel surrisque et limite l'expansion des crues. De nombreux enjeux sont impactés : habitats individuels, collectifs, campings, infrastructures, ERP, etc. Les effets nécessitent d'être analysés au regard des impacts du risque. La question de la responsabilité relative aux dommages causés sera à identifier (relevant du code civil s'ils sont non classés au titre de la loi sur l'Eau), ainsi que leur devenir. L'étude de réduction de la vulnérabilité vise à améliorer la sécurité des personnes, réduire les dommages aux personnes et aux biens et réduire le délai de retour à la normale suite à un sinistre. Ce territoire est également concerné par des problématiques de glissement de berges, notamment en lien avec le risque de capture du lac de Badech.		
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la vulnérabilité du territoire liée aux inondations mais aussi au risque mobilité pour différents scénarios de crues : - Les analyses de vulnérabilité devront être homogènes sur l'ensemble du territoire, afin de pouvoir comparer. Dans cet esprit, la méthode utilisée devra être analogue à celle développée par le RTM et en conformité avec le guide nationale vulnérabilité inondation (l'utilisation du logiciel E-Conomie, pour assurer le lien avec travail réalisée dans le cadre du STEPRIM). - Ces analyses portent sur l'évaluation des différents impacts pour les scénarios de crues retenus (évaluation des dommages aux infrastructures, exposition des personnes au risque, dégâts sur les différents réseaux, temps de coupes des accès routiers, etc.). - Ces résultats seront réutilisés s'il y a nécessité de mener une ACB et une AMC dans le cadre du traitement du risque (rachats de biens, protections, etc.) dans le futur. - Déterminer le risque de rupture des obstacles à l'expansion des crues, en lien avec la restauration des champs d'expansion de crues. - Evaluer l'opportunité de protéger certaines zones par un système d'endiguement ou au contraire de restaurer des champs d'expansion de crues par suppression de merlons. - L'analyse de la vulnérabilité s'attachera également à prendre en compte les impacts liés à l'espace de mobilité (en lien avec le risque capture du lac de Badech) qui s'appuiera sur le travail de définition des espaces de mobilité réalisé dans l'étude globale en cours sur le territoire du SMGA. Cette évaluation de la vulnérabilité constituera une aide à la définition de l'espace de mobilité acceptable prévue dans le Plan de gestion hydromorphologique qui sera mené dans le cadre du PPG. 		
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de l'ensemble des cahiers des charges des diverses prestations à mener dans le cadre de cette action (levés topographiques, levés bathymétrique, étude hydraulique, étude de vulnérabilité). - Inventaire, récupération et analyse de données existantes (étude, bathymétrie, Lidar) et acquisition de données complémentaires. - Réalisation d'une modélisation avec prise en compte du volet sédimentaire de la Pique et de l'Ône depuis les verrous amont jusqu'à Antignac. Cette modélisation s'appuiera sur l'étude hydrologique de la Pique 		

(action 1.8). Plusieurs scénarios de crues seront modélisés (débit liquide et solide), afin d'améliorer la connaissance du risque inondation sur l'ensemble du secteur (hauteur d'eau, point d'entrée des inondations, types de phénomènes, impact du transport solide, impact de la capture du lac de Badech, etc.). Un débit de crue cinquantennale devra être arrêté, afin de connaître la cure minimale pour un projet de mise en place d'un ouvrage de protection. L'objectif est d'identifier pour les différentes crues les impacts sur les différents secteurs. Cette étape est un prérequis à l'analyse de la vulnérabilité. Cette modélisation repartira du travail mené par le RTM dans le cadre des Etudes de Bassin de Risque et dans le cadre du STEPRIM et du projet ANR I-Nondation mené par l'INRAE.

- Ces analyses prendront en compte les conclusions de l'étude qui sera menée par le RTM pour le compte de l'Etat dans le STEPRIM Complet. Cette étude concerne la faisabilité de la création d'une nouvelle plage de dépôt pour remplacer l'ouvrage de Castelvieu qui n'est pas efficace (cf. conclusions de l'EBR), notamment du fait que l'ouvrage dans sa conception initiale n'était pas une plage de dépôt et n'avait donc pas pour vocation à être curé.
- Mener une étude pour mesurer l'impact de ces obstacles à l'expansion des crues pouvant générer un potentiel sursis (rupture) pour les enjeux situés derrière.
- Evaluer les dommages pour différents scénarios de crues (Q liquide et solide), en lien avec des crues connues (Q10, Q50, etc.). Utilisation du travail mené par le RTM dans le cadre du STEPRIM et du Projet ANR I-Nondation.
- Réalisation de l'analyse de réduction de la vulnérabilité (travail cartographique sur SIG) en s'appuyant sur le travail réalisé dans le cadre du STEPRIM et sur le référentiel national, ainsi que le guide pour les AMC, afin que cette étude puisse être réutilisée par la suite (si nécessaire) lors de la réalisation d'ACB et d'AMC. Cette étude comprendra une évaluation de la mise en danger des personnes (dans les bâtiments, sur les réseaux, liée au sur-aléa, etc.), une évaluation des dommages directs et indirects aux bâtiments, dommages au patrimoine (culturel, environnement), dommages aux activités et aux biens (exploitations agricoles, entreprises, véhicules, etc.), dommages sur les infrastructures (temps de coupure des accès, coût des dégâts, divers réseaux ...), etc.

Le prestataire sera chargé de proposer des solutions et d'évaluer leur opportunité, notamment des solutions d'aménagement réduisant la vulnérabilité du territoire :

- Evaluer l'opportunité de protéger certaines zones par un système d'endiguement.
- Evaluer les secteurs propices à la restauration de champs d'expansion de crue.
- Autre (protections individuelles, ...)

En plus des phases de suivi en COTECH et COPIL, à minima au stade de la réalisation de la phase sur la vulnérabilité et pour le rendu final de l'étude, une présentation sera organisée pour les élus du territoire concerné ainsi qu'une présentation publique des solutions envisagées afin de pouvoir poursuivre les démarches et les inscrire notamment dans les actions du PAPI.

GAIN(S) ATTENDU(S) :

- Amélioration de la connaissance.
- Etablissement de constats de vulnérabilité.
- Améliorer la gestion du risque inondation et mobilité en identifiant la vulnérabilité du territoire.
- Identification des obstacles à l'expansion des crues.
- Évaluation du risque lié à la présence de merlons.
- Déduire des orientations d'aménagement pour améliorer la résilience du territoire.
- Améliorer la gestion du risque inondation en identifiant la vulnérabilité du territoire.
- Constitution d'une base de données enjeux comprenant l'ensemble des paramètres nécessaires à l'élaboration d'ACB et d'AMC.
- Le travail sur la vulnérabilité à la mobilité (glissement de berges) constituera une aide à la décision pour la définition de l'espace de mobilité acceptable puis accepté (réalisé dans le cadre du PPG au travers de l'action « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH (mobilité latérale, transport solide) incluant amont et aval »).

PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :

- Acceptabilité sociale (fausse impression de protection des merlons et murs).
- Etablissement de différents scénarios de crues : évaluation des débits liquide et solides pour différents scénarios de crues (évaluation réalisée par le RTM, cf. action « étude hydrologique de la Pique »).
- Acquisition d'une bathymétrie et de levés topographiques.
- Récupérer suffisamment d'informations sur les différentes crues connues pour bien pouvoir caler le modèle hydraulique et disposer des dommages afférents.
- Evaluer le transport solide.
- Validation d'une méthode d'analyse de la vulnérabilité commune à l'ensemble de territoire et cohérence avec le travail réalisé dans le cadre du STEPRIM.
- Récupération de données homogènes sur l'ensemble du territoire notamment sur le volet enjeux.

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :

- Difficultés pour déterminer les scénarios de crues, très dépendant des apports sédimentaires et de la capacité à les retenir en amont.
- Pas de connaissance géotechnique sur les parapets, murs, merlons, etc. situés dans la quasi-totalité sur le domaine privé.
- La modélisation des rivières avec des régimes torrentiels est très complexe.
- La prise en compte du risque mobilité reste complexe.
- Dépendant de l'exhaustivité des données qui seront capitalisée sur les différentes crues.

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL :

2023		2024	
S1	S2	S1	S2
	●	●	●

MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire**PARTENAIRES :** RTM, Etat, CCPHG, communes, riverains, AEAG, chambre d'agriculture etc.**COÛT DE L'ACTION :** 81 000 € HT**PLAN DE FINANCEMENT :**

Financeurs	Taux	Montant (HT)
Etat (FPNRM)	50%	40 500 €
AEAG		
Région Occitanie	20%	16 200 €
CD31	10%	8 100 €
CD65		
SMGA	20%	16 200 €

INDICATEUR(S) DE SUIVI :

- Rapport de l'étude.
- Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une analyse de vulnérabilité.

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :

- Etude hydrologique de la Pique à Bagnères-de-Luchon et la fiche relative aux SDAL.
- Priorisation d'actions sur les problématiques de glissement de berges.
- L'action « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH (mobilité latérale, transport solide) incluant amont et aval » qui sera inscrite dans le futur PPG.

AXE 6	FICHE ACTION 6.2 Etude de réduction de la vulnérabilité de Lespiteau par les inondations du Ger en lien avec les obstacles à l'expansion des crues	 Syndicat Mixte Garonne Amont EM API
TYPE D'ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +
TERRITOIRE CONCERNE : la commune de Lespiteau et le bassin versant du Ger.		
CONTEXTE : La crue de janvier 2022 a démontré une vulnérabilité au risque inondation de la commune pour une crue qualifiée > 20 ans. L'eau est entrée suite à la rupture d'un merlon de « protection » en amont de la commune et non par contournement, inondant alors une dizaine d'habitation, la route, l'Eglise, etc. Ce territoire est également concerné par des problématiques de glissement de berges. Le potentiel surrisque lié à la rupture d'obstacles à l'expansion des crues nécessite d'être analysé. L'analyse de la vulnérabilité vise à améliorer la sécurité des personnes, réduire les dommages aux personnes et aux biens et réduire le délai de retour à la normale suite à un sinistre.		
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la vulnérabilité du territoire liée aux inondations mais aussi au risque mobilité pour différents scénarios de crues. - Ces analyses portent sur l'évaluation des différents impacts pour les scénarios de crues retenus (évaluation des dommages aux infrastructures, exposition des personnes au risque, dégâts sur les différents réseaux, temps de coupes des accès routiers, etc.). - Les analyses de vulnérabilité devront être homogènes sur l'ensemble du territoire, afin de pouvoir comparer. Dans cet esprit, la méthode utilisée devra être analogue à celle développée par le RTM et en conformité avec le guide nationale vulnérabilité inondation (l'utilisation du logiciel E-Conomie, pour assurer le lien avec travail réalisée dans le cadre du STEPRIM). - Ces résultats seront réutilisés s'il y a nécessité de mener une ACB et une AMC dans le cadre du traitement du risque (rachats de biens, protections, etc.) dans le futur. - Déterminer le risque de rupture des obstacles à l'expansion des crues, en lien avec la restauration des champs d'expansion de crues. - Evaluer l'opportunité du maintien de « l'ouvrage » de Lespiteau, ou plutôt d'envisager des protections individuelles. - L'analyse de la vulnérabilité s'attachera également à prendre en compte les impacts liés à l'espace de mobilité qui s'appuiera sur le travail de définition des espaces de mobilité réalisé dans l'étude globale en cours sur le territoire du SMGA. Cette évaluation de la vulnérabilité constituera une aide à la définition de l'espace de mobilité acceptable prévue dans le Plan de gestion hydromorphologique qui sera mené dans le cadre du PPG. 		
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de l'ensemble des cahiers des charges des diverses prestations à mener dans le cadre de cette action (levés topographiques, levés bathymétrique, étude hydraulique, étude de vulnérabilité). Les études seront confiées à une école d'ingénieur ou un master dans le cadre d'un projet à réaliser - Inventaire, récupération et analyse de données existantes (étude, LIDAR) et acquisition de données complémentaires. - Réalisation d'une étude hydrologique du Ger afin d'établir des scénarios de crues. - Modélisation du Ger depuis un point de contrôle amont jusqu'à l'aval de la confluence avec le Job. Prise en compte du volet sédimentaire. Plusieurs scénarios de crues seront modélisés (débit liquide et solide), afin d'améliorer la connaissance du risque inondation sur l'ensemble du secteur (hauteur d'eau, point d'entrée des inondations, types de phénomènes, impact du transport solide, etc.). Un débit de crue cinquantennale devra être arrêté, afin de connaître la crue minimale pour un projet de mise en place d'un ouvrage de 		

protection. L'objectif est d'identifier pour les différentes crues les impacts sur les différents secteurs. Cette étape est un prérequis à l'analyse de la vulnérabilité.

- Mener une étude pour mesurer l'impact de ces obstacles à l'expansion des crues pouvant générer un potentiel surrisque (rupture) pour les enjeux situés derrière.
- Réalisation de l'analyse de la vulnérabilité (travail cartographique sur SIG) en s'appuyant sur le travail réalisé dans le cadre du STEPRIM et sur le référentiel national, ainsi que le guide pour les AMC, afin que cette étude puisse être réutilisée par la suite (si nécessaire) lors de la réalisation d'ACB et d'AMC. Cette étude comprendra une évaluation de la mise en danger des personnes (dans les bâtiments, sur les réseaux, liée au sur-aléa, etc.), évaluation des dommages directs et indirects aux bâtiments, dommage au patrimoine (culturel, environnement), dommages aux activités et aux biens (exploitations agricoles, entreprises, véhicules, etc.), dommages sur les infrastructures (temps de coupure des accès, coût des dégâts, divers réseaux ...), etc.

L'étude proposera des solutions et d'évaluera leur opportunité, notamment des solutions d'aménagement réduisant la vulnérabilité du territoire :

- Evaluer l'opportunité de protéger certaines zones par un système d'endiguement.
- Evaluer les secteurs propices à la restauration de champs d'expansion de crue.
- Autre (protections individuelles, ...)

En plus des phases de suivi en COTECH et COPIL, à minima au stade de la réalisation de la phase sur la vulnérabilité et pour le rendu final de l'étude, une présentation sera organisée pour les élus du territoire concerné ainsi qu'une présentation publique des solutions envisagées afin de pouvoir poursuivre les démarches et les inscrire notamment dans les actions du PAPI.

GAIN(S) ATTENDU(S) :

- Amélioration de la connaissance.
- Etablissement de constats de vulnérabilité.
- Identification des obstacles à l'expansion des crues.
- Évaluation du risque lié à la présence de merlons.
- Améliorer la gestion du risque inondation en identifiant la vulnérabilité du territoire.
- Constitution d'une base de données enjeux comprenant l'ensemble des paramètres nécessaires à l'élaboration d'ACB et d'AMC.
- Dédire des orientations d'aménagement pour améliorer la résilience du territoire.
- Amélioration de la connaissance du risque.
- Le travail sur la vulnérabilité au risque mobilité (glissement de berges) constituera une aide à la décision pour la définition de l'espace de mobilité acceptable puis accepté (réalisé dans le cadre du PPG au travers de l'action « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH (mobilité latérale, transport solide) incluant amont et aval »).

PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :

- Etablissement de différents scénarios de crues.
- Acceptabilité sociale (fausse impression de protection des merlons et murs).
- Etablissement de différents scénarios de crues : évaluation des débits liquide et solides pour différents scénarios de crues.
- Acquisition d'une bathymétrie, de levés topographiques.
- Récupérer suffisamment d'informations sur les différentes crues connues pour bien pouvoir caler le modèle hydraulique et disposer des dommages afférents.
- Evaluer le transport solide.
- Validation d'une méthode d'analyse de la vulnérabilité commune à l'ensemble de territoire et cohérence avec le travail réalisé dans le cadre du STEPRIM.
- Récupération de données homogènes sur l'ensemble du territoire notamment sur le volet enjeux.

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :

- Dépendant des scénarios de crues que permet de construire la station d'Aspet.
- Pas de connaissance géotechnique du merlon.
- Difficultés d'évaluer l'effet de la rupture du merlon (effet de vague sur des crues supérieures à celle de 2022 ?).
- Difficile d'évaluer l'éventuel blocage par le Job.
- Très dépendant des informations que l'on peut récupérer sur les crues historiques.
- La prise en compte du risque mobilité reste complexe.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

2023		2024	
S1	S2	S1	S2
	●	●	●

MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire**PARTENAIRES :** SPC GTL, Etat, commune, riverains, etc.**COÛT DE L'ACTION :** 5 000 € HT**PLAN DE FINANCEMENT :**

Financiers	Taux	Montant (HT)
Etat (Fonds Barnier)	50%	2 500 €
AEAG		
Région Occitanie		
CD31	10%	500 €
CD65		
SMGA	40%	2 000 €

INDICATEUR(S) DE SUIVI :

- Rapport de l'étude.
- Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une analyse de vulnérabilité.

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :

- Prévision des crues, connaissance des phénomènes
- Priorisation d'actions sur les problématiques de glissement de berges.
- L'action « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH (mobilité latérale, transport solide) incluant amont et aval » qui sera inscrite dans le futur PPG.

AXE 6	FICHE ACTION 6.3 Réalisation d'un porter à connaissance des ouvrages sous-capacitaires générant un potentiel surrisque		
TYPE D'ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +	
TERRITOIRE CONCERNE : ponctuel au cas par cas ou en lien avec une étude hydraulique menée par ailleurs.			
CONTEXTE : Les ouvrages construits il y a plusieurs années ou décennies peuvent ne pas être dimensionnés de manière appropriée pour les inondations d'aujourd'hui. Sur le territoire du SMGA, des ouvrages de franchissement sont déjà connus pour ces problématiques, mais l'état des lieux a permis de mettre en évidence que près de 200 ouvrages étaient susceptibles de se mettre en charge en crue. Le risque associé à ce sous-dimensionnement est le débordement en amont, la contrainte importante sur l'ouvrage pouvant conduire à une rupture ou un contournement ou le risque d'érosion à l'aval par effet spray.			
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance sur les ouvrages et identifier les points noirs hydrauliques. - Diminuer la vulnérabilité du territoire lors des crues. - Identifier les ouvrages pour lesquels le libre écoulement de l'eau peut être amélioré. 			
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Pré-analyse des ouvrages fortement problématiques, pour identifier des ouvrages prioritaires. - Identifier les facteurs annexes pouvant augmenter les phénomènes (piles, seuils piégeant les embâcles, etc.). - Corréler avec l'hydrologie et le régime des crues locales - Utiliser les différentes modélisations réalisées dans le cadre du PEP-PAPI pour analyser l'impact en crue des ouvrages. - Prise de contact avec les gestionnaires pour porter à connaissance de la problématique. - Pour les maîtres d'ouvrage publics n'ayant pas de service au sein de leur structure en mesure d'assurer le suivi d'une étude hydraulique : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de ces maîtres d'ouvrage dans la rédaction d'un cahier des charges pour mener une étude hydraulique en vue de réaliser un diagnostic de ce point noir hydraulique. - Identifier les besoins en levés topographiques et assister la commune dans ces démarches. - Assurer le suivi technique de l'étude. - Qualifier le risque que représente de point noir hydraulique Si nécessaire définir des travaux d'amélioration de l'ouvrage. 			
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Identification des ouvrages sous-capacitaires. - Protéger les enjeux - Réduire la vulnérabilité du territoire. 			
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Disposer de la géométrie de l'ouvrage et du cours d'eau, la fréquence de mise en charge est un des facteurs prépondérants. 			
LIMITE(S) DE LA RÉPONSE : <ul style="list-style-type: none"> - Dépendant de la définition des scénarios de crues. 			

ECHEANCIER PREVISIONNEL :	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>●</td> <td>●</td> <td>●</td> <td>●</td> </tr> </tbody> </table>	2023		2024		S1	S2	S1	S2	●	●	●	●
2023		2024											
S1	S2	S1	S2										
●	●	●	●										
MISE EN ŒUVRE : régie													
PARTENAIRES : gestionnaires d'ouvrages d'art (CD, DIRSO, SNCF, communes, CC, etc.), SPC GTL ...													
COÛT DE L'ACTION : réalisée en régie (coût compris dans l'action 0.1)													
INDICATEUR(S) DE SUIVI : <ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'étude. - Nombre d'ouvrages identifiés. - Nombre d'ouvrages étudiés 													
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de l'étude globale, études de vulnérabilités du territoire. 													

AXE 6	FICHE ACTION 6.4 Etude de projet et travaux de restauration du Rieutord et du ruisseau des Bains pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau en lien avec les problématiques d'inondations récurrentes sur les communes de Labarthe-Rivière et Valentine (action réalisée dans le PPG Garonne Amont)		 Syndicat Mixte Garonne Amont EM API
TYPE D'ACTION : étude de projet et travaux	MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire	PRIORITE : +++	
TERRITOIRE CONCERNE : le bassin versant du ruisseau des Bains et du Rieutord.			
<p>CONTEXTE :</p> <p>Les communes de Labarthe-Rivière et Valentine sont soumises à des inondations récurrentes (annuelle). La voirie, et quelques habitations sont concernées. Le diagnostic réalisé en régie par un alternant a mis en évidence que les problématiques d'inondation sur la commune était le résultat d'un cumul de pluie et donc d'une saturation des sols couplé avec un fonctionnement particulier du cours d'eau lié à sa topographie atypique. L'étude a permis également de distinguer de multiples facteurs favorisant le débordement, notamment la présence d'ouvrage de franchissement du ruisseau sous-capacitaire, l'envasement du ruisseau (avec la présence de contrepentes), le gabarit hydraulique insuffisant etc. 3 scénarios d'aménagement ont été proposés, au stade Avant-Projet.</p> <p>En synthèse le scénario le moins ambitieux n'envisage qu'un traitement purement hydraulique (redonner de la capacité d'écoulement au ruisseau, changement des ouvrages qui sont des points noirs hydrauliques), le scénario 2 prévoit les mêmes travaux en intégrant la restauration du cours d'eau par la création d'un chenal biennale et d'un chenal d'étiage, la reconstitution de banquettes d'hélophytes et d'une ripisylve. Le 3^{ème} scénario correspond au scénario 2 avec en plus la création d'une zone d'expansion de crue en rive droite.</p> <p>Cette action sera réalisée dans le PPG Garonne Amont.</p>			
<p>OBJECTIF(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener des travaux d'amélioration du fonctionnement hydraulique du cours d'eau et de restauration pour améliorer son fonctionnement naturel, et ainsi éviter qu'il se referme dans le futur et pour améliorer le fonctionnement en crue et réduire la fréquence des inondations. - Ces travaux de restauration du cours d'eau seront réalisés dans le PPG. 			
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les élus du territoire pour présenter les différents scénarios et retenir le scénario le plus efficient. - Réaliser les études de projet en régie pour constituer un CCTP d'un marché de travaux. - Sous-traiter l'étude environnementale préalable aux travaux. - Lancement de la consultation pour la réalisation des travaux. <p>Suivi des travaux de restauration.</p>			
<p>GAIN(S) ATTENDU(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des problématiques liées aux inondations récurrentes et solutions envisageables. - Amélioration de la connaissance du risque inondation. - Amélioration de la qualité du milieu 			
<p>PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adhésions des riverains (maîtrise foncière). - Position réglementaire liée à la présence des merlons en berge. 			

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :

- Ce projet ne permettra de réduire que la fréquence des petites crues. Le secteur restera inondable de façon fréquente (Q10 ?).
- Indispensable que Lafforgue matériaux entreprenne également des travaux pour la gestion du pluvial de son entreprise (bassin de rétention).

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

2023		2024	
S1	S2	S1	S2
●	●	●	●

MAITRE(S) D'OUVRAGE : cf. PPG SMGA**PARTENAIRES :** Lafforgue, DDT31, communes, riverains, etc.**COÛT DE L'ACTION :** Cf. PPG**INDICATEUR(S) DE SUIVI :**

- Rapport de l'étude.

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :

- Etude globale PPG cours d'eau.

AXE 6	FICHE ACTION 6.5 Plan Pluriannuel d'entretien des cours d'eau et de lutte contre les embâcles (action réalisée dans le PPG Garonne Amont)		
TYPE D'ACTION : travaux	MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire	PRIORITE : +++	
TERRITOIRE CONCERNE : le périmètre du SMGA			
<p>CONTEXTE : Le SMGA est un jeune syndicat, il a mené des études d'état des lieux et de diagnostic de son territoire afin de définir un Programme Pluriannuel d'entretien des cours d'eau. La stratégie et les priorisations des actions ont été définies par les élus. Les actions du PPG sont en cours de consolidation pour un dernier arbitrage de la volumétrie des travaux qui devrait être menée. L'année 2023 sera consacrée à l'obtention d'une DIG pour la mise en œuvre de ce PPG pour une mise en œuvre du PPG à partir de 2024.</p> <p>Ce PPG comporte des actions qui contribuent à atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau de 2015. Le PPG participe également à la gestion des écoulements en crue au travers des actions d'entretien de la végétation des berges et du lit des cours d'eau ou des actions de gestion des espaces tampons et des chenaux secondaire.</p> <p>Cette action sera réalisée dans le PPG Garonne Amont.</p>			
<p>OBJECTIF(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le PPG Garonne amont - Obtenir la DIG afin de mettre en œuvre ce PPG. - Mettre en œuvre le PPG à partir de 2024. 			
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Le PPG de la Garonne amont comporte différentes actions qui sont organisée dans différentes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Régénération de la ripisylve - Restauration du bon fonctionnement de l'espace rivière - Préserver l'espace rivière - Continuité écologique - Libre écoulement (gestion des atterrissement, gestion des embâcles) - Acquisition et partage des connaissances <p>Parmi ces thématiques plusieurs actions participent au ralentissement des écoulements, à la réduction du risque mobilité, mais aussi à la préservation voire à la restauration d'espaces tampons.</p> <p>Dans l'attente de la mise en œuvre de ce PPG à l'échelle de la Garonne amont, un PPG est en cours sur le bassin versant du Ger. Aussi, dans l'attente de la mise en œuvre du PPG le reste du périmètre du SMGA fait l'objet d'une surveillance afin d'identifier des arbres à risque ou des embâcles pouvant générer un risque pour les biens et les personnes. Des interventions ponctuelles sont réalisées tous les ans.</p>			
<p>GAIN(S) ATTENDU(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du libre écoulement - Ralentissement des écoulements - Entretien cohérents des cours d'eau du SMGA 			

PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :

- Validation du programme d'actions du PPG en COTECH et COPIL
- Obtention de la DIG
- Adhésion des riverains pour permettre les interventions

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :

- Seule les masses d'eau sont aujourd'hui concernée par le PPG, un suivi spécifique des affluents sera à prévoir.
- Dépendant de l'acceptabilité sociale du programme par les riverains, cependant les élus sont porteurs sur le sujet.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

2023		2024	
S1	S2	S1	S2
●	●	●	●

MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA**PARTENAIRES :** Agences de l'Eau, Région, Conseil Départemental, élus locaux, riverains, CATZH**COÛT DE L'ACTION :** cf. PPG SMGA**INDICATEUR(S) DE SUIVI :**

- Voir le détail dans le PPG

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :

- Avec le PPG Garonne amont

**AXE 7 – GESTION DES
OUVRAGES DE
PROTECTIONS
HYDRAULIQUES**

AXE 7	FICHE ACTION 7.1 Programme d'études pour le classement du système d'endiguement sur l'Ourse (Izaourt, Loures-Barousse)	 Syndicat Mixte G aronne Amont EM API
TYPE D'ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +++
TERRITOIRE CONCERNE : les communes d'Izaourt et de Loures-Barousse (l'Ourse depuis le verrou hydraulique en amont de la commune d'Izaourt jusqu'à la confluence avec la Garonne).		
CONTEXTE : Suite à la crue de 1977 la commune d'Izaourt a créé un canal de décharge pour protéger la commune contre les crues. Ce dernier est dimensionné pour les crues décennales. Ce canal est composé également de digues pour protéger la commune de Loures-Barousse. A noter que l'ouvrage est transféré de droit à la GEMAPI. Cet ouvrage est établi, les élus du SMGA ont fait le choix de maintenir cet ouvrage de protection et donc de le classer au regard du décret de 2015 relatif aux systèmes d'endiguement. Le SMGA a produit fin 2021 une demande de prorogation et de classement simplifié pour se laisser le temps d'étudier sa remise à niveau. Prise en compte de merlons connexes (aval rive gauche). De plus, 14 maisons ont été inondées à Izaourt en janvier 2022 suite à la rupture d'un muret le long de l'Ourse.		
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Classement simplifié de l'ouvrage. - Etudier la remise à niveau de l'ouvrage. - Déterminer les objectifs de protection des deux communes. - Définir les limites de son fonctionnement et d'établir le programme de travaux (mise à niveau, organisation d'une surverse, ...). 		
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Travail pour assurer la maîtrise foncière de l'ouvrage et de ces abords. - Inventaire, récupération et analyse de données existantes (étude, LIDAR) et acquisition de données complémentaires. - Rédaction de l'ensemble des cahiers des charges des diverses prestations à mener préalablement à la réalisation de l'étude (levés topographiques, levés bathymétriques, LIDAR). - Suivi des levés à réaliser (débroussaillage des ouvrages au préalable, nécessaire). - Rédaction d'un cahier des charges pour le lancement de l'étude de classement simplifié du système d'endiguement de l'Ourse puis de remise à niveau de l'ouvrage avec intégration potentielle de merlon situés en rive gauche plus à l'aval. - Réalisation d'une modélisation 2D qui s'appuiera sur l'étude hydrologique menée dans le cadre de l'action 1.6. dans l'objectif de retenir des scénarios de crues validés. - Reconnaissance géophysique et géotechnique. - Réalisation des différentes études de danger conformes à l'arrêté du 7 avril 2017, consolidé (identification de la zones protégée, identification des cotes de sûreté, du niveau de protection, etc.). - Classement simplifié de l'ouvrage. - Réalisation d'une seconde phase d'études de danger pour étudier la mise à niveau de l'ouvrage, l'opportunité d'optimisation du système de protection par le prolongement en aval rive gauche et par l'organisation de la surverse de l'ouvrage en rive droite du canal. Détermination éventuelle d'un nouveau niveau de protection, des dommages évités (réalisation d'une étude de vulnérabilité et d'une ACB, AMC simplifiées), du niveau de sûreté, des principes de gestions de l'ouvrages, notamment en lien avec le SDAL mis en place sur l'Ourse. Cette seconde phase d'étude ira à minima jusqu'au stade étude préliminaire, permettant aux élus se choisir un scénario qui sera étudié dans le PAPI Complet. 		

- Mise à jour des PCS des communes de Loures-Barousse et Izaourt en conséquence.
- Entreprendre un travail de concertation avec les riverains du canal pour obtenir la maîtrise foncière de l'ouvrage par l'acquisition des terrains d'assises et de l'espace nécessaire à l'entretien et l'exploitation du système de protection.
- Identification des travaux nécessaires pour une inscription des études d'AVP et de Projet et des travaux à mener dans le cadre du PAPI complet.

GAIN(S) ATTENDU(S) :

- Classement de l'ouvrage de protection retenu par les élus, mise en conformité avec la Loi.
- Identification des problématiques liées aux inondations récurrentes et solutions envisageables.
- Amélioration de la connaissance du risque inondation.

PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :

- Disposer des données d'entrées suivantes :
 - Etude hydrologique permettant la qualification des scénarios de crues.
 - Disposer d'un MNT pour le modèle hydraulique et de données topographiques.
 - Disposer d'une bathymétrie.
 - Etudes géotechniques et géophysique de l'ouvrage.
 - Maîtrise foncière (idéalement par acquisition de l'assise de l'ouvrage).
- Récupérer suffisamment d'informations sur les différentes crues connues pour bien pouvoir caler le modèle hydraulique.

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :

- Très dépendant des données d'entrées. L'ouvrage ne peut protéger Izaourt que pour des crues décennales.
- La prise en compte de la capacité érosive du cours d'eau est complexe.
- L'ouvrage de décharge ressemble aujourd'hui à un cours d'eau, avec des débits répartis entre le canal et l'Ourse. La remise à niveau de l'ouvrage nécessitera sans doute des échanges sur les débits réservés, etc.
- Difficile de prendre en compte l'effet de « blocage » par la Garonne à l'aval.

ECHEANCIER PREVISIONNEL : EDD simplifiée pour classement : mars à juin 2023 / EDD – PRO : juillet 2023 à décembre 2024

2023		2024	
S1	S2	S1	S2
●	●	●	●

MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire

PARTENAIRES : DREAL, TIGF, Etat, DDT 65, SPC GTL, communes, les riverains, etc.

COÛT DE L'ACTION : 110 000 € HT dont : 6 400 € HT (levés topographiques) + 2 000 € HT (bathymétrie) + 37 000 € (modélisation hydraulique 2 D avec prise en compte du transport solide) + 24 300 € HT (reconnaitances géophysiques et géotechniques) + 10 000 € HT (étude de vulnérabilité, ACB, AMC) + 30 300 € HT (EDD).

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	Taux	Montant (HT)
Etat (FPNRM)	50%	55 000 €
AEAG		
Région Occitanie	20%	22 000 €
CD31		
CD65		

SMGA	30%	33 000 €
INDICATEUR(S) DE SUIVI : <ul style="list-style-type: none"> - Rapport des études. - Classement de l'ouvrage 		
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS : <ul style="list-style-type: none"> - SDAL de l'Ourse pour le volet connaissance hydrologique. 		

AXE 7	FICHE ACTION 7.2 Etude d'opportunité pour la gestion intégrée des ouvrages passifs torrentiels par le SMGA : gouvernance, priorisation, programme d'actions	
TYPE D'ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA, CCPHG, Communes	PRIORITE : +++
TERRITOIRE CONCERNE : les réflexions sur le périmètre se baseront sur l'analyse technique menée par le RTM (ONF) lors de l'étude du STEPRIM.		
CONTEXTE : Certains secteurs de montagne sont très vulnérables aux inondations torrentielles, ainsi les collectivités ont mis en place des ouvrages de protection passifs, de type plages de dépôts. La protection passive a pour objectif de réduire les effets dommageables (conséquences) liées à l'occurrence d'une crue torrentielle : les ouvrages relevant de cette stratégie de défense sont implantés plus en aval, à « proximité » des enjeux menacés (cône de déjection et/ou en bordure d'une rivière torrentielle). Ils ont pour objectif selon le type d'ouvrages de stocker les matériaux, de rediriger et/ou canaliser les écoulements, d'empêcher les débordements torrentiels. Certains ouvrages passifs régulant le transport solide peuvent avoir un effet significatif sur le niveau de l'écoulement au droit des enjeux. Ils peuvent être reconnus comme contributifs à la prévention des inondations par l'autorité gemapienne, si celle-ci le souhaite (il n'y a pas d'obligation). Des échanges entre le SMGA (porteur de la GEMAPI et d'un projet de PEP-PAPI) et la CCPHG (porteur d'un STEPRIM) ont été initiés.		
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer quel périmètre d'ouvrages le SMGA pourrait proposer de gérer, au titre de leur contribution à la prévention des inondations ou de la gestion sédimentaire. - Définition des modalités administratives de gestions selon le choix parmi plusieurs scénarios potentiels. - Détermination du mode d'association technique, juridique et administrative entre les différents partenaires - Participer à la mise en place de plans de gestion formalisés sur certains ouvrages. - Cette étude est étroitement liée à l'action du PPG « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH (mobilité latérale, transport solide) incluant amont et aval ». Effectivement la gestion des ouvrages passifs torrentiels (zones excédentaires en matériaux) doit s'inscrire dans la gestion globale des sédiments en lien avec les secteurs déficitaires identifiés en aval (Garonne). 		
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Ce travail devra être mené avec le STEPRIM et vise à identifier les ouvrages qui sont susceptibles d'être gérés par le SMGA du fait qu'ils participent au système de protection contre les inondations d'une commune. - Identification des ouvrages qui pourraient être gérés par le SMGA en fonction des sites prioritaires définies dans le cadre de l'étude d'état des lieux globale menée dans le cadre du STEPRIM. - Définition des modalités administratives de gestions (délégation totale, délégation partielle, etc.). - Exploration et définition des modalités de gestion (moyens techniques et financiers). - Participer à la mise en place de plan de gestion formalisés sur certains ouvrages. 		
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une gestion plus cohérente des cours d'eau à l'échelle d'un bassin versant. - Appuyer les collectivités maîtresses d'ouvrage. 		
PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des dommages sur suffisamment d'épisodes sur ces secteurs. - Compétence technique existante et mobilisable, financement assuré. 		

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :															
<ul style="list-style-type: none"> - Articulation STEPRIM et PAPI à assurer. - Des aides sur les coûts de fonctionnement des ouvrages passifs devront être mobilisables. 															
ECHEANCIER PREVISIONNEL :															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">2023</th> <th colspan="2">2024</th> </tr> <tr> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S1</th> <th>S2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> <td style="text-align: center;">●</td> </tr> </tbody> </table>		2023		2024		S1	S2	S1	S2	●	●	●	●
2023		2024													
S1	S2	S1	S2												
●	●	●	●												
MISE EN ŒUVRE : régie / CCPHG (STEPRIM)															
PARTENAIRES : Etat, financeurs, CCPHG, communes, RTM-ONF, INRAE, OFB, AEAG, ...															
COÛT DE L'ACTION : réalisée en régie (coût compris dans l'action 0.1)															
INDICATEUR(S) DE SUIVI :															
<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des études. - Convention de gestion mises en place - Plans de gestion formalisés 															
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :															
<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de vulnérabilité globales, études hydrologiques, gestion de crise, PCS et dans les actions suivantes du PPG ; « Elaboration d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique PGH (mobilité latérale, transport solide) incluant amont et aval », guide des réflexes post-crue. - Actions relatives aux ouvrages passifs dans le STEPRIM. - Gestion des ouvrages domaniaux. 															

AXE 7	FICHE ACTION 7.3 Etude d'avant-projet et de projet pour la création d'un système d'endiguement à Gourdan-Polignan		
TYPE D'ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : ++	
TERRITOIRE CONCERNE : la Garonne depuis la confluence avec la Neste jusqu'à Bordes-de-Rivière.			
CONTEXTE : En 2013, 160 habitations ont été inondées sur la commune de Gourdan-Polignan. Ce secteur est vulnérable aux inondations par débordement de la Garonne et par remontée de nappe. Une vingtaine de maisons ont été inondées en janvier 2022. La commune de Gourdan-Polignan avait mené des études pour la création d'une digue suite à la crue de 2013, ces dernières sont à reprendre, au vu de l'ensemble des demandes de complétudes et précisions formulés par les services instructeurs lors de la pré-instruction, mais aussi du fait d'évolutions réglementaires.			
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Reprendre les études préalables à la création d'un système d'endiguement sur la commune de Gourdan-Polignan pour protéger le quartier Roqué. Au vu des remarques formulées par les services de l'Etat, il est nécessaire de reprendre les études à partir du stade Avant-Projet. - Définir un programme de travaux de protection de la commune de Gourdan-Polignan à inscrire dans le PAPI complet. 			
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Récupération et analyse des éléments de l'étude initiale. - Rédaction du cahier des charges du programme d'études à mener (étude de Maîtrise d'œuvre, AVP, PRO, EDD, ACB, AMC, étude d'impact). - Rédaction et commande d'études géotechniques complémentaires. - Réutilisation de la modélisation développée dans l'action 1.9 pour les EDD (conforme à l'arrêté du 7 avril 2017, consolidé), l'AVP et le PRO. - Réutilisation de l'analyse de la vulnérabilité (qui correspond à une ACB simplifiée) menée dans l'action 1.9 pour les études de dangers (notamment pour les AMC / ACB). - Ces études devront permettre de valider la crue de protection, l'objectif de protection, à minima Q50, conformément au « décret digue » de 2015, l'évaluation de l'impact du volume de crue soustrait, les mesures compensatoires. - Ces études devront permettre de valider les principaux points bloquants du dossier initial : validation du niveau de protection, évaluation de l'impact du volume de crue soustrait, identification de mesures compensatoires à mettre en œuvre, valider la possibilité de retenir les palplanches comme solution technique (problématique des remblais, pont classé ...) etc. 			
GAIN(S) ATTENDU(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance du risques inondation. - Formation du projet de système d'endiguement 			

PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :

- Disposer des scénarios de crues validés par la DREAL, notamment la Q50 (problématiques de l'évaluation des débits de retour après la confluence Neste d'Aure).
- Étendre le modèle hydraulique.
- Acquisition de données géotechniques complémentaires sur le secteur de Gourdan-Polignan. Acquérir de la bathymétrie complémentaire. Disposer d'évaluations du transport solide.
- Récupérer suffisamment d'informations sur les différentes crues connues pour bien pouvoir caler le modèle hydraulique.
- Récupérer des données piézométriques pourrait être utile.

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :

- Très dépendant des données d'entrées.
- La recherche de volumes à restituer à la Garonne pour le projet de système d'endiguement de Gourdan-Polignan peut représenter rapidement un frein.
- Gestion de la digue en crue complexe, en raison de la mise en place de batardeaux, et reste dépendante de la prévision de crues (problématiques de la prévision sur le tronçon de Chaum et sur la Neste).
- L'évaluation du transport solide est très complexe, en lien avec l'évaluation de glissement de berges, dépendantes de leurs natures.

ECHEANCIER PREVISIONNEL : modélisation AVP : janvier 2024 / PRO – EDD – AMC – EI : février à décembre 2024

2023		2024	
S1	S2	S1	S2
	●	●	●

MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire**PARTENAIRES :** Etat, DDT 31, SPC GTL, communes, les riverains, DREAL etc.

COÛT DE L'ACTION : 220 000 € HT dont : 20 000 € HT (levés topographiques complémentaires), 60 000 € HT (levés géotechniques complémentaires + mission G2 PRO) + 20 000 € HT (AVP) + 60 000 € HT (études de Projet) + 5 000 € HT (ACB / AMC) + 25 000 € HT (EDD) + 30 000 € HT (étude environnementale + dossiers réglementaires).

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	Taux	Montant (HT)
Etat (FPNRM)	50%	110 000 €
AEAG		
Région Occitanie	20%	44 000 €
CD31		
CD65		
SMGA	30%	66 000 €

INDICATEUR(S) DE SUIVI :

- Rapport des études.
- Finalisation du projet

LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :

- Etude hydrologique de la Garonne en amont de la confluence avec la Neste.
- Etude de la vulnérabilité de la Garonne en aval de la confluence avec la Neste.

AXE 7	FICHE ACTION 7.4 Etude de vulnérabilité de la commune de Miramont-de-Comminges par les inondations du ruisseau d'Angèle en lien avec l'ouvrage hydraulique créé en amont		 Syndicat Mixte Garonne Amont EM API
TYPE D'ACTION : acquisition de connaissances	MAITRE(S) D'OUVRAGE : SMGA	PRIORITE : +	
TERRITOIRE CONCERNE : Le bassin versant du ruisseau d'Angèle sur la commune de Miramont-de-Comminges.			
CONTEXTE : En 2007 la Commune de Miramont-de-Comminges a été inondée à deux reprises par le ruisseau d'Angèle. Une étude a été menée, elle préconisait la mise en place d'un barrage écrêteur de crue. En 2012, un dossier de Loi sur l'Eau avait été déposé pour reconstruire le pont et le chemin rural (qui constitue un remblai perpendiculaire au cours d'eau). Une vanne a été ensuite mise en place au niveau du pont afin de réguler l'eau arrivant dans le village. Cela crée une retenue en amont dans des pâtures qui est délimitée par le remblai du chemin rural. Cependant, cet aménagement n'est pas reconnu comme ouvrage de protection contre les inondations et ne semble pas être établi. L'analyse de la vulnérabilité vise à améliorer la sécurité des personnes, réduire les dommages aux personnes et aux biens et réduire le délai de retour à la normale suite à un sinistre.			
OBJECTIF(S) : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la vulnérabilité du territoire liée aux inondations par le ruisseau d'Angèle pour différents scénarios de crues (sans prise en compte de l'ouvrage). <ul style="list-style-type: none"> o Les analyses de vulnérabilité devront être homogènes sur l'ensemble du territoire, afin de pouvoir comparer. Dans cet esprit, la méthode utilisée devra être analogue à celle développée par le RTM et en conformité avec le guide nationale vulnérabilité inondation (l'utilisation du logiciel E-Conomie, pour assurer le lien avec travail réalisée dans le cadre du STEPRIM). o Ces analyses portent sur l'évaluation des différents impacts pour les scénarios de crues retenus (évaluation des dommages aux infrastructures, exposition des personnes au risque, dégâts sur les différents réseaux, temps de coupes des accès routiers, etc.). o Ces résultats seront réutilisés s'il y a nécessité de mener une ACB et une AMC dans le cadre du traitement du risque (rachats de biens, protections, etc.) dans le futur. - Evaluer l'impact de l'aménagement sur l'aléa et la vulnérabilité de Miramont-de-Comminges. - Déterminer le risque de rupture du remblai de la retenue, en lien avec la restauration des champs d'expansion de crues. - Evaluer l'opportunité du maintien de « l'ouvrage » du ruisseau d'Angèle, de son classement. 			
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de l'ensemble des cahiers des charges des diverses prestations à mener dans le cadre de cette action (levés topographiques, levés bathymétrique, étude hydrologique, étude hydraulique, étude de vulnérabilité). - Inventaire, récupération et analyse de données existantes (étude, LIDAR) et acquisition de données complémentaires (topographie, pluviométrie, etc.). - Réalisation d'une étude hydrologique du ruisseau d'Angèle afin d'établir des scénarios de crues. - Modélisation du ruisseau d'Angèle depuis le verrou amont de l'ouvrage hydraulique jusqu'à son exutoire. Plusieurs scénarios de crues seront modélisés, afin d'améliorer la connaissance du risque inondation sur l'ensemble du secteur (hauteur d'eau, point d'entrée des inondations, types de phénomènes, etc.). Un débit de crue cinquantennale devra être arrêté, afin de connaître la crue minimale pour un projet de mise en place d'un ouvrage de protection. L'objectif est d'identifier pour les différentes crues les impacts sur les différents secteurs. Cette étape est un prérequis à l'analyse de la vulnérabilité. 			

- Mener une étude pour mesurer l'impact de ces obstacles à l'expansion des crues pouvant générer un potentiel surrisque (rupture) pour les enjeux situés derrière.
- Réalisation de l'analyse de la vulnérabilité (travail cartographique sur SIG) en s'appuyant sur le travail réalisé dans le cadre du STEPRIM et sur le référentiel national, ainsi que le guide pour les AMC, afin que cette étude puisse être réutilisée par la suite (si nécessaire) lors de la réalisation d'ACB et d'AMC. Cette étude comprendra une évaluation de la mise en danger des personnes (dans les bâtiments, sur les réseaux, liée au sur-aléa, etc.), évaluation des dommages directs et indirects aux bâtiments, dommage au patrimoine (culturel, environnement), dommages aux activités et aux biens (exploitation agricoles, entreprises, véhicules, etc.), dommages dû aux infrastructures, etc.
- Evaluer l'opportunité maintenir et de régulariser l'ouvrage hydraulique du ruisseau d'Angèle.

GAIN(S) ATTENDU(S) :

- Amélioration de la connaissance.
- Etablissement de constats de vulnérabilité.
- Améliorer la gestion du risque inondation et mobilité en identifiant la vulnérabilité du territoire.
- Identification des obstacles à l'expansion des crues.
- Identifier les suites à donner concernant l'ouvrage de protection existant mais non classé.
- Améliorer la gestion du risque inondation en identifiant la vulnérabilité du territoire.
- Constitution d'une base de données enjeux comprenant l'ensemble des paramètres nécessaires à l'élaboration d'ACB et d'AMC.

PRÉREQUIS INDISPENSABLE POUR L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF :

- Etablissement de différents scénarios de crues.
- Acceptabilité sociale (fausse impression de protection des merlons et murs).
- Etablissement de différents scénarios de crues : évaluation des débits liquide et solides pour différents scénarios de crues.
- Acquisition d'une bathymétrie, de levés topographiques.
- Récupérer suffisamment d'informations sur les différentes crues connues pour bien pouvoir caler le modèle hydraulique et disposer des dommages afférents.
- Evaluer le transport solide.
- Validation d'une méthode d'analyse de la vulnérabilité commune à l'ensemble de territoire et cohérence avec le travail réalisé dans le cadre du STEPRIM.
- Récupération de données homogènes sur l'ensemble du territoire notamment sur le volet enjeux.

LIMITE(S) DE LA RÉPONSE :

- Dépendant des scénarios de crues que l'on pourra construire et faire valider.
- Connaissances géotechniques du merlon.
- Difficultés d'évaluer l'effet de la rupture du merlon
- Difficile d'évaluer les apports hydrauliques.
- Très dépendant des informations que l'on peut récupérer sur les crues historiques.

ECHEANCIER PREVISIONNEL :

2023		2024	
S1	S2	S1	S2
	●	●	●

MISE EN ŒUVRE : régie/prestataire

PARTENAIRES : SPC GTL, Etat, commune, riverains, etc.

COÛT DE L'ACTION : 20 800 € HT

PLAN DE FINANCEMENT :

Financeurs	Taux	Montant (HT)
------------	------	--------------

Etat (FPNRM)	50%	10 400 €
AEAG		
Région Occitanie	20%	4 160 €
CD31	10%	2 080 €
CD65		
SMGA	20%	4 160 €
INDICATEUR(S) DE SUIVI :		
- Rapport de l'étude.		
LIEN AVEC AUTRES ACTIONS :		
- Prévision des crues, connaissance des phénomènes		